

Orientations Budgétaires 2021

Conseil Communautaire - Jeudi 10 décembre 2020

Communauté de Communes du Pays de Salers

Place du Château - 15140 SALERS

04 71 40 72 09 - contact@pays-salers.fr

www.pays-salers.fr



Madame, Monsieur,

Comme chaque année à cette période, le point principal de ce Conseil Communautaire portera sur les orientations budgétaires 2021 et il est d'autant plus important qu'il intervient après un renouvellement municipal. Très attaché aux échanges, je souhaite que les débats liés à cette étape essentielle dans la préparation du budget primitif de 2021 soient riches et c'est d'ailleurs pour cela que j'ai voulu que nous puissions nous réunir en présentiel. En effet, force est de constater que si la visioconférence nous permet de faire fonctionner notre communauté et de faire avancer nos dossiers elle limite aussi tout autant nos échanges.

Aussi, il vous a été transmis un document reprenant l'environnement financier de notre communauté de communes, notre situation financière, les actions et les projets que nous avons menés en 2020 ainsi que nos perspectives d'investissement 2021.

Une fois encore, je ne peux que constater que nos recettes de fonctionnement n'augmentent pas et qu'elles sont de plus en plus contraintes. En effet, après nous avoir supprimé la taxe d'habitation, l'Etat veut supprimer 50% de la fiscalité des entreprises (CFE,...). Si la perte sera bien compensée par une dotation soyons lucides, nous serons un peu plus sous perfusion et surtout à la main du Gouvernement, quel qu'il soit.

Néanmoins, une nouvelle fois, malgré un contexte d'instabilité et d'incertitude financière pour notre communauté nous avons su poursuivre nos investissements et nos actions aux bénéfices des habitants du pays de Salers, même si le contexte sanitaire a largement contrarié l'avancée de nos programmes ou d'animation comme notre programmation culturelle par exemple.

Pour 2021, je vous propose de continuer nos actions en direction de nos administrés jeunes et moins jeunes de poursuivre, d'une part, notre politique en faveur de l'accueil de nouvelles populations afin d'inverser notre courbe démographique et, d'autre part, envers l'amélioration et le développement de notre habitat à travers notre Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

De plus, concernant l'assainissement il conviendra de poursuivre la validation des procédures pour assurer le bon fonctionnement des installations et la réalisation des investissements.

Enfin, nous engagerons cette année le programme d'investissement concernant le «Parcabout» sur la commune du Falgoux. De même, les études de développement du site de Longairoux et de la Halle à Salers devront être finalisées. Nous procéderons également à la création de réserves foncières, avec l'appui de l'EPF SMAF. Ces dernières seront destinées à l'extension de zones d'activités ou touristiques comme Longairoux par exemple.

Nous nous engagerons également aux côtés de l'entreprise Isotoner qui nourrit un important projet de développement à Saint-Martin Vlx. Il vous sera d'ailleurs demandé de vous positionner sur le retrait de l'intérêt communautaire du circuit d'auto-cross. Nous poursuivrons les contacts avec l'entreprise et les services de l'Etat pour évaluer l'opportunité de poursuivre notre accompagnement par la réalisation d'un atelier relais sans toutefois hypothéquer la réalisation financière de nos autres projets.

En matière de fiscalité, si nous devons ajuster quelques tarifs, notre gestion rigoureuse me permet de vous proposer de poursuivre pour la 12^{ème} année consécutive une stabilité concernant nos taux d'impositions de FB, FNB, CFE, CVAE et pour la 10^{ème} année pour la Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères.

Incontestablement il y aura un « après la crise ». Sachons profiter de cette opportunité en réalisant des équipements structurants, en développant des services pour devenir encore plus attractifs et rejoindre ainsi l'objectif que nous nous sommes assignés : 10 000 habitants à l'échelle 2050.

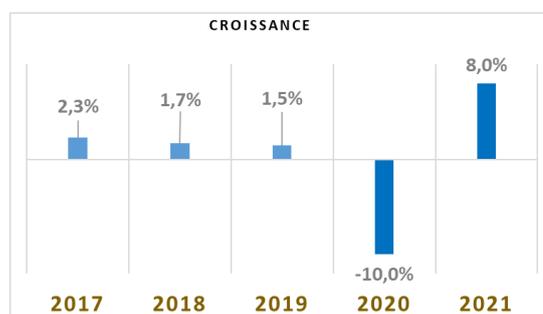
ELEMENTS DE CONTEXTE

Données de Cadragés Orientations Budgétaires : Un environnement international en récession

La récession s'annonce comparable en France -9,8%, en Grande-Bretagne et en Italie, tandis qu'au niveau mondial, le recul de l'économie serait de 4,4 %. Même si ces prévisions sont moins pessimistes qu'au mois de juin, elles résument à elles seules l'ampleur du choc mondial lié à la pandémie de la Covid-19.

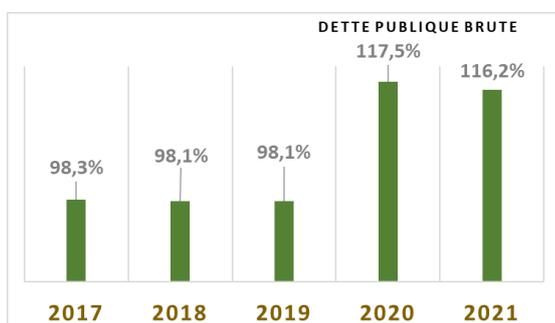
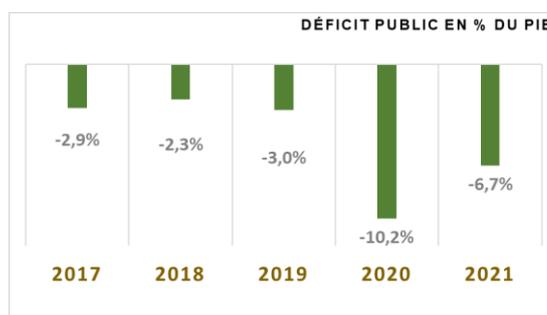
A. Croissance - inflation

Le Gouvernement prévoit une reprise de l'activité de 8 % l'an prochain, hors effets du futur plan de relance. Ce rebond ne permettrait toutefois pas à l'économie française de retrouver son niveau antérieur. En 2021, la production nationale resterait ainsi inférieure de 6 % à ce qu'elle aurait été sur la base de son rythme tendanciel de +1,5 % par an. Cela ne devrait entraîner qu'une reprise « modérée » de l'inflation, à 0,7 % en 2021 selon Bercy, après 0,5 % en 2020.



B. Déficit public – Dette

La trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire des comptes publics définie début 2018 est devenue obsolète. Après atteint -10,2 % cette année en raison de la baisse des recettes fiscales et de l'impact du plan de relance, un retour du déficit public sous le seuil de -3 % n'est envisagé qu'à l'horizon 2025.



La dette publique culminerait quant à elle à 117,5 % en 2020 avant d'amorcer un mouvement de repli à partir de 2021. La dégradation des comptes publics français concernerait prioritairement l'État et la sécurité sociale dont les recettes et les dépenses sont fortement sensibles à la conjoncture.

C. Les finances publiques locales en 2019-2020

Dans son rapport annuel sur les finances publiques locales la Cour des Comptes souligne que les collectivités, dans leur ensemble, ont abordé la crise sanitaire dans une bonne situation financière. Bien évidemment, des disparités demeurent et la crise sanitaire devrait affecter différemment les niveaux de collectivités.

D. Projet de loi de Finances pour 2021 et mesures intéressant les Collectivités

Le projet de loi de Finances 2021 toujours en cours d'examen parlementaire est centré :

- sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production,
- sur les arbitrages relatifs aux dotations d'État et les mesures afférentes aux fonds de péréquation horizontaux et sur la réforme des indicateurs financiers visant à neutraliser les effets induits par la suppression de la taxe d'habitation.

1. Plan France Relance

Le projet de loi de Finances permet le déploiement des crédits du plan « France relance » à hauteur de 100 milliards d'euros (dont 40 milliards de crédits européens) comportant :

- 64 Md€ de dépenses nouvelles,
- 20 Md€ d'allègements fiscaux,
- 16 Md€ de dépenses comptabilisées en dehors du budget de l'Etat : « Ségur de la Santé » (6 Md€), dispositif de chômage partiel financé par l'UNEDIC (2 Md€), interventions de la Banque des Territoires et de Bpi France notamment.

Parmi les dépenses nouvelles :

- 15 Md€ ont déjà été budgétisés en 2020,
- La transition écologique (18,4 Md€), la compétitivité des entreprises (6 Md€) et la cohésion sociale et territoriale (12 Md€) seront dotées au travers d'une mission qui représente 36,4 Md€ du plan de relance.
- une 4ème tranche (évaluée à 11 Md€) concernera des « investissements d'avenir ».

2. Baisse de la fiscalité économique locale

L'objectif annoncé de cette baisse de la fiscalité économique locale (20 Md€, dont 10 en 2021) est de réduire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats et donc à redresser la compétitivité et à favoriser les relocalisations.

Ce dispositif repose pour ce qui nous concerne sur un **aménagement du mode de calcul des valeurs locatives des établissements industriels**, évaluées selon la méthode dite comptable, et qui doit permettre de diviser par deux les bases concernées. Les **pertes de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises** supportées à ce titre par les communes et les intercommunalités **sont compensées par une nouvelle dotation**. Il s'agit ainsi de réduire de moitié la cotisation foncière des entreprises (CFE -1,75 milliard) et la taxe sur le foncier bâti (TFB - 1,54 Md€) payée par les entreprises industrielles.

3. Stabilité des dotations

Les concours financiers de l'État aux Collectivités sont stabilisés pour la quatrième année consécutive conformément aux dispositions de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui a posé un principe de stabilité de l'ensemble des concours financiers aux collectivités locales, gelés sur l'ensemble de la période 2018-2022, hors FCTVA et fiscalité partagée (TVA).

Au sein de cette enveloppe, toute augmentation doit donc être gagée par la baisse d'autres concours, utilisés comme « variables d'ajustement ».

La DGF sera donc stable en 2021 avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des Collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros,

Pour soutenir l'investissement local, les Collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

Les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) seront reconduits au niveau de 2020.

4. L'adaptation des indicateurs de richesse aux nouvelles ressources fiscales des Collectivités (source CMK)

Le PLF 2021 précise la façon dont la formule de calcul du potentiel financier, utilisé pour dans les différentes dotations et fonds de péréquation va être adaptée aux transferts prévus dans le cadre de la réforme fiscale avec application à compter de 2022. De façon schématique, la solution retenue consiste à substituer aux ressources supprimées les nouveaux impôts transférés ou dotations :

- neutralisation partielle pour les communes qui basculeront progressivement (entre 2022 et 2028) sur les nouvelles règles de calcul,
- basculement immédiat (sans aucun mécanisme d'atténuation) pour les EPCI.

Aussi, pourrait être envisagée à moyen terme, une simplification des dispositifs...

SITUATION FINANCIERE

A. Les recettes de la collectivité

1. La fiscalité

Depuis 2009, La communauté de communes du Pays de Salers n'a pas fait évoluer ces taux d'impôts locaux.

Seule l'augmentation des bases vient impacter les montants payés par les usagers.

Pour le Pays de Salers, les bases de fiscalité pour 2021 devraient être de l'ordre de :

Fiscalité	Bases estimées 2021	Rappel du taux	Produit estimé
Taxe d'habitation	10 240 000€	12.02%	1 230 000€
Taxe Foncier bâti	7 619 000€	1.45%	110 000€
Taxe Foncier non bâti	1 010 000€	10.37%	104 737€
Cotisation foncière des entreprises	1 130 000€	29.59%	334 367€

Je vous rappelle que nous avons décidé de pratiquer une politique de dégrèvements d'impôts d'environ 90 000€ aux contribuables qui ne sont pas compensés ou ne le seront par l'Etat notamment concernant la TH :

- Pour la taxe foncière sur le bâti, nous avons conservé l'exonération de droit en faveur des constructions nouvelles → perte financière de 90 000 €

Avec la disparition de la TH nous ne pouvons plus nous faire compenser même si nous souhaitons annuler l'exonération :

- majoration de 5 points l'abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et plus → perte de recettes de 14 500 € environ
- Exonération des gîtes ruraux et des meublés du champ de la CFE → perte de 50 000€. Cette dernière exonération est en partie compensée par l'application de la taxe d'habitation qui maintenant est figée.

Ces recettes fiscales ne sont pas nettes pour la collectivité.

1. Nous sommes prélevés au titre du FNGIR de 840 840€ annuellement, depuis la réforme de la taxe d'habitation.
2. D'autre part, la communauté de communes reverse aux communes l'attribution de compensation de taxe professionnelle. Pour 2019 le montant reversé aux communes est de 442 969€. Je vous rappelle d'autre part que dans ce cadre 358 096€ issus du transfert des ACTP sont virés du budget principal au budget assainissement collectif.

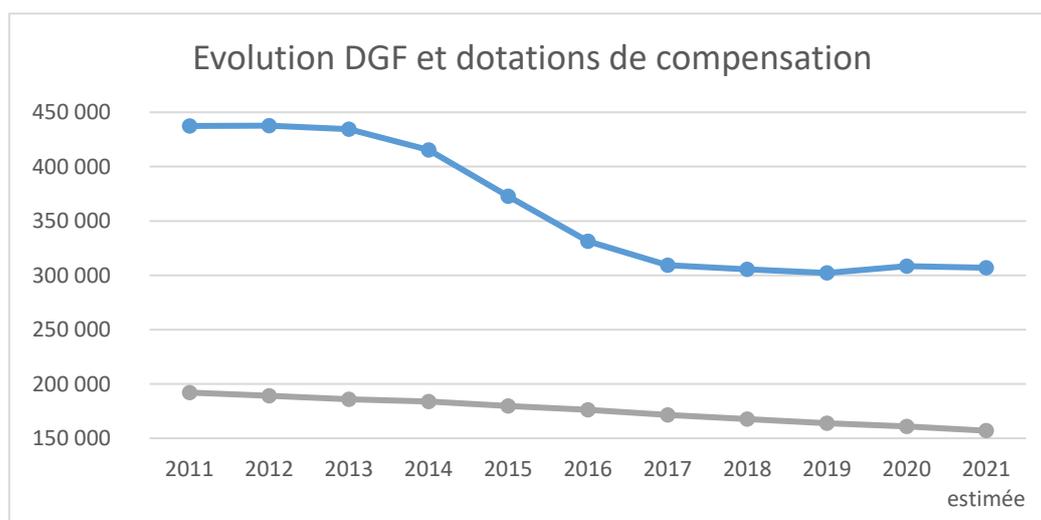
	2 016	2 017	2 018	2 019	2020 estimé
Ressources fiscales	1 976 252	1 977 733	2 026 971	2 072 285	2 120 000
prélèvement FNGIR	840 840	840 840	840 840	840 840	840 840
Reversement ACTP aux communes	644 399	644 399	644 399	442 969	442 969
Reversement au budget assainissement				358 096	358 096
Ressources fiscales nettes	491 013	492 494	541 732	430 380	478 095

2. Les Dotations

a. La Dotation Globale de Fonctionnement et la dotation de compensation

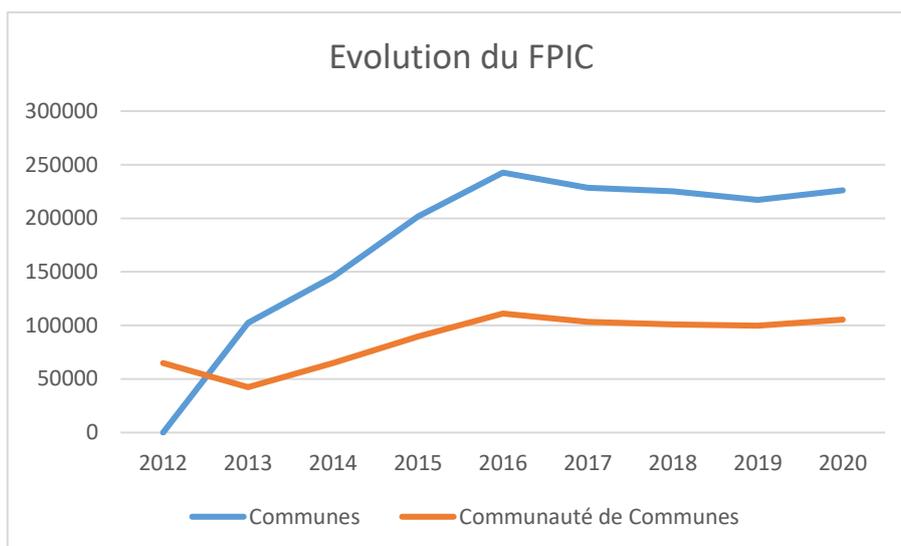
Même si le niveau des dotations de l'Etat reste stable au niveau national depuis 2018. Les augmentations des uns se font au détriment des autres. Ainsi, après la forte décreue observée sur la période de 2015 à 2017, depuis le niveau de nos dotations d'Etat s'érode lentement...

	DGF	Evolution	Dotation de compensation	Evolution	TOTAL	Evolution
2011	437 492		192068		629 560	
2012	437 709	0%	189281	-1%	626 990	0%
2013	434 585	-1%	185809	-2%	620 394	-1%
2014	415 445	-4%	183791	-1%	599 236	-3%
2015	372 855	-10%	179780	-2%	552 635	-8%
2016	331 258	-11%	176301	-2%	507 559	-8%
2017	309 181	-7%	171 402	-3%	480 583	-5%
2018	305 584	-1%	167 823	-2%	473 407	-1%
2019	302 129	-1%	163 970	-2%	466 099	-2%
2020	308 559	2%	160 972	-2%	469 531	1%
2021 estimée	307 000	-1%	157 000	-2%	464 000	-1%



b. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Alors que des incertitudes pesaient sur le maintien du FPIC, ce dernier a finalement été « sauvé ». Avec une enveloppe de 1 milliard, le montant attribué à notre territoire pourrait être impacté par la non adaptation des différents indicateurs de richesses (potentiel financier,...) suite à la réforme de la taxe d'habitation et du transfert du Foncier Bâti au bloc local, notamment pour les EPCI...



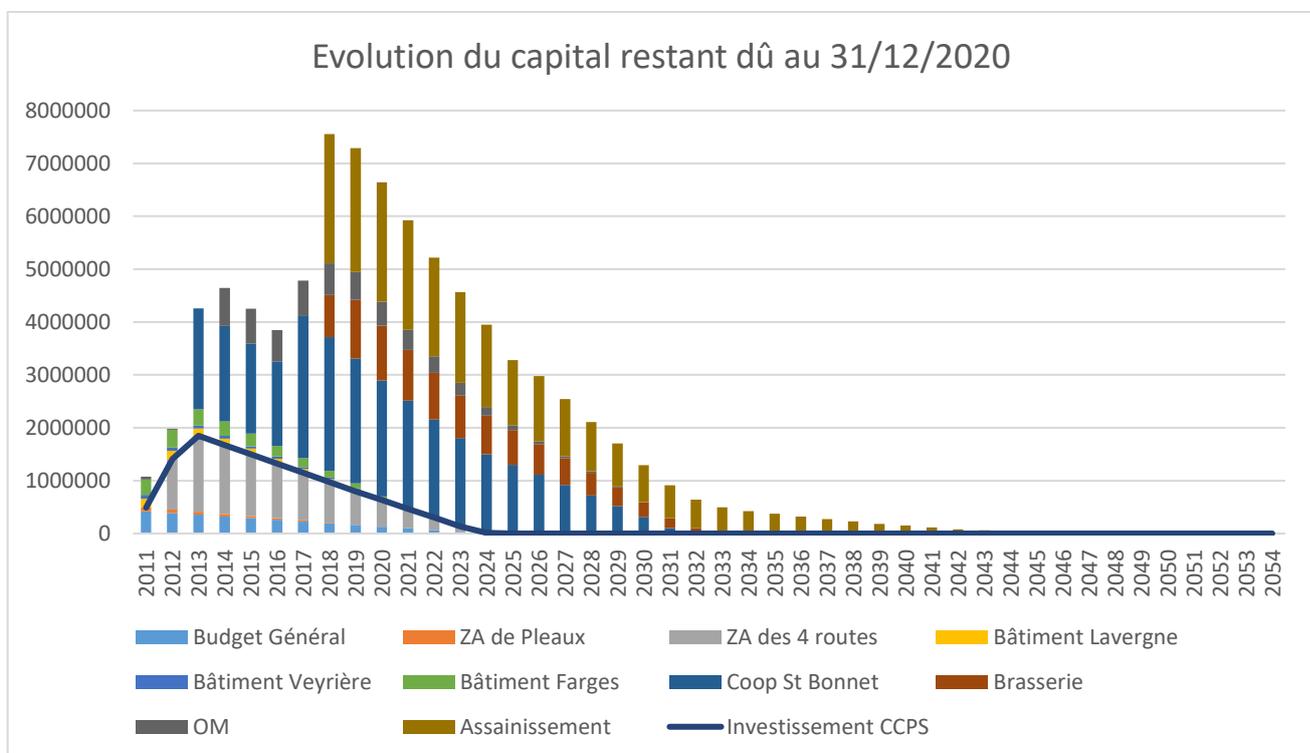
Nom Communes	Reversement de droit commun 2016	Reversement de droit commun 2017	Reversement de droit commun 2018	Reversement de droit commun 2019	Reversement de droit commun 2020	Evolution 2019-2020	Evolution 2016/2020
ALLY	17 607	16 320	16 197	15 384	15 833	2,92%	-10,08%
ANGLARDS DE SALERS	23 910	22 321	21 995	21 076	21 829	3,57%	-8,70%
BARRIAC LES BOSQUETS	4 623	3 878	3 555	3 462	3 621	4,59%	-21,67%
BRAGEAC	1 480	1 390	1 487	1 812	1 900	4,86%	28,38%
CHAUSSENAC	6 317	5 926	5 775	5 585	6 291	12,64%	-0,41%
ESCORAILLES	1 802	1 723	1 805	1 855	1 876	1,13%	4,11%
LE FALGOUX	5 112	4 888	4 835	4 488	5 126	14,22%	0,27%
LE FAU	1 460	1 417	1 469	1 433	1 429	-0,28%	-2,12%
FONTANGES	7 505	7 459	7 257	6 857	7 301	6,48%	-2,72%
FREIX ANGLARDS	5 008	4 771	5 070	5 004	5 705	14,01%	13,92%
GIRGOLS	2 086	2 124	2 075	2 124	2 277	7,20%	9,16%
PLEAUX	41 200	38 926	38 162	35 981	36 279	0,83%	-11,94%
ST BONNET DE SALERS	6 884	6 354	6 027	5 401	6 532	20,94%	-5,11%
ST CERNIN	29 588	26 975	26 336	25 151	25 906	3,00%	-12,44%
ST CHAMANT	8 806	8 590	8 783	8 651	7 972	-7,85%	-9,47%
ST CIRGUES DE MALBERT	7 562	7 412	7 426	7 247	8 151	12,47%	7,79%
STE EULALIE	5 852	5 505	5 444	5 589	6 143	9,91%	4,97%
ST ILLIDE	17 897	16 944	17 041	15 494	16 058	3,64%	-10,28%
ST MARTIN CES	3 705	3 418	3 406	3 347	3 583	7,05%	-3,29%
ST MARTIN VX	17 882	17 437	16 234	16 237	15 787	-2,77%	-11,72%
ST PAUL DE SALERS	3 043	2 809	2 785	2 694	3 072	14,03%	0,95%
ST PROJET DE SALERS	2 837	2 767	2 931	2 854	3 008	5,40%	6,03%
ST VINCENT DE SALERS	3 035	2 798	2 780	2 657	2 754	3,65%	-9,26%
SALERS	7 842	7 119	7 051	7 863	7 515	-4,43%	-4,17%
TOURNEMIRE	3 787	3 419	3 351	3 400	3 576	5,18%	-5,57%
LE VAULMIER	2 396	2 516	2 614	2 568	2 991	16,47%	24,83%
BESSE	3 374	3 260	3 218	3 057	3 455	13,02%	2,40%
CC PAYS DE SALERS	111 071	103 224	100 816	99 750	105 453	5,72%	-5,06%
TOTAL	353 671	331 690	325 925	317 021	331 423	4,54%	-6,29%

B. Notre endettement

Comme nous nous y étions engagés en 2020, aucun emprunt n'a été réalisé. L'ensemble des actions portées par le budget général (Stade, études, Col de Légal...) et le budget ordures ménagères ont été financées par les fonds propres.

Etat des emprunts de la collectivité au 31/12/2020					
	Capital Emprunté	Capital restant dû au 31/12/2020	Annuité 2021	Fin d'emprunt	Recettes /loyers
Budget Général	500 000,00 €	128 919,51 €	37 876,56 €	01/02/2024	Budget gal
ZA de Pleaux	121 500,00 €	soldé			
ZA des 4 routes 1	1 000 000,00 €	291 666,78 €	92 447,90 €	25/06/2024	Budget gal/vente
ZA des 4 routes 2	600 000,00 €	212 500,00 €	58 641,26 €	25/01/2025	Budget gal/vente
Bâtiment Lavergne 1	200 000,00 €	soldé			
Bâtiment Lavergne 2	32 200,00 €	soldé			
Bâtiment Veyrière	100 000,00 €	12 948,91 €	7 026,10 €	01/01/2022	Loyers
Bâtiment Farges 1	350 000,00 €	34 975,90 €	35 613,43 €	15/08/2021	Loyers
Bâtiment Farges 2	71 500,00 €	20 854,28 €	6 812,97 €	25/05/2024	Loyers
Coop St Bonnet 1	2 000 000,00 €	1 371 879,92 €	133 759,52 €	25/06/2032	Loyers
Coop St Bonnet 2	1 035 000,00 €	820 300,93 €	79 980,04 €	26/06/2032	Loyers
Brasserie 1	800 000 €	643 115,61 €	58 850,80 €	25/12/2032	Loyers
Brasserie 2	370 000 €	340 934,58 €	79 980,04 €	08/08/2034	Loyers
Déchetteries 1	750 000,00 €	343 750,00 €	73 230,48 €	25/03/2026	TEOM
Déchetteries 2	150 000 €	110 000,00 €	11 045,00 €	01/02/2031	TEOM
Assainissement	4 386 637 €	2 257 566,79 €	269 029,60 €		red assainissement
TOTAL	12 234 637,00 €	6 589 413,21 €	944 293,70 €		

Etat des participations de la collectivité	
Syndicat mixte du marché au cadran	15 000 €
SEM Salers Développement capital	150 000 €
SEM Salers Développement apport en terrain	163 640 €



Comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessus, les histogrammes correspondent à la structuration de notre endettement. La courbe représente quant à elle, l'endettement inhérent aux actions portées par la CC (c'est à dire budget général + ordures ménagères, hors opération

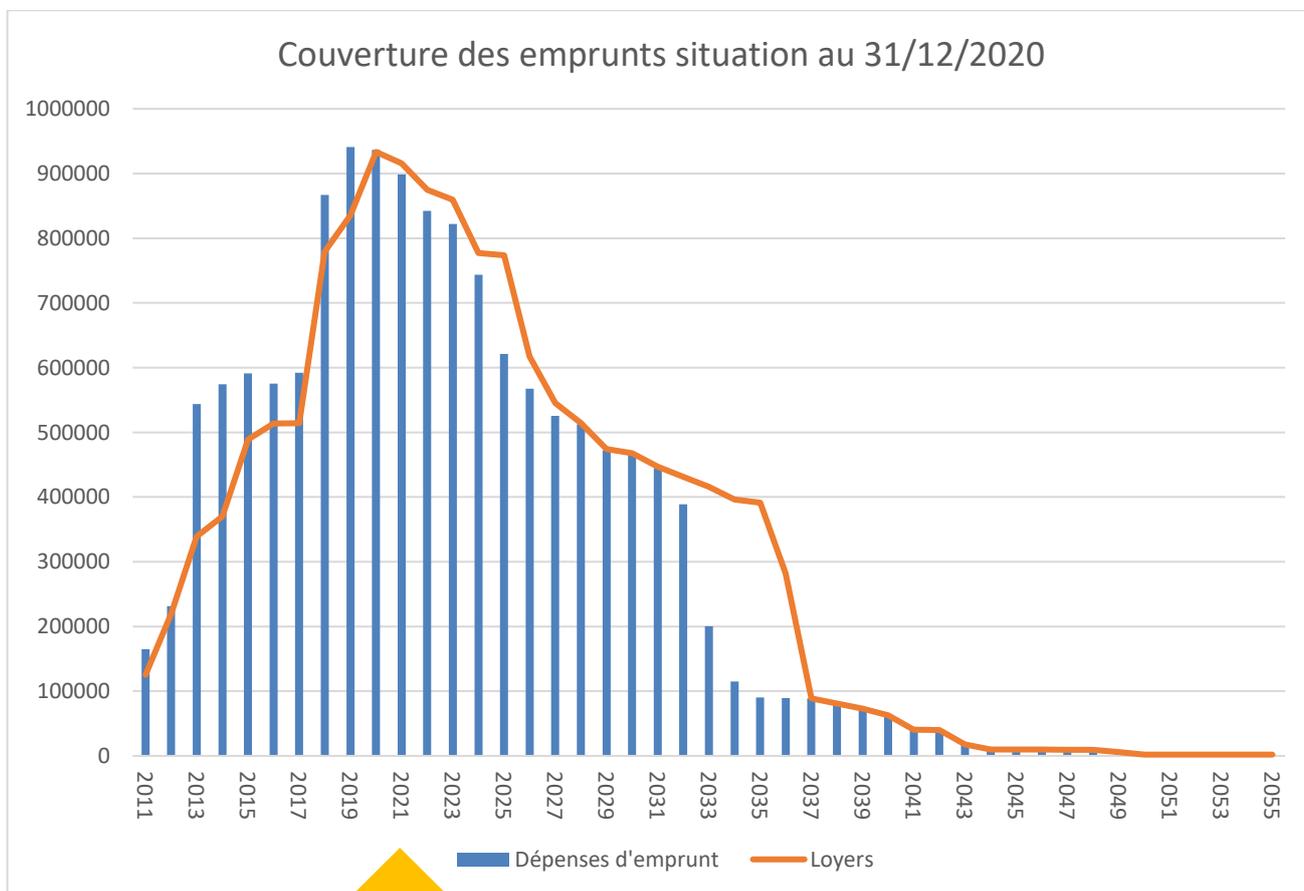
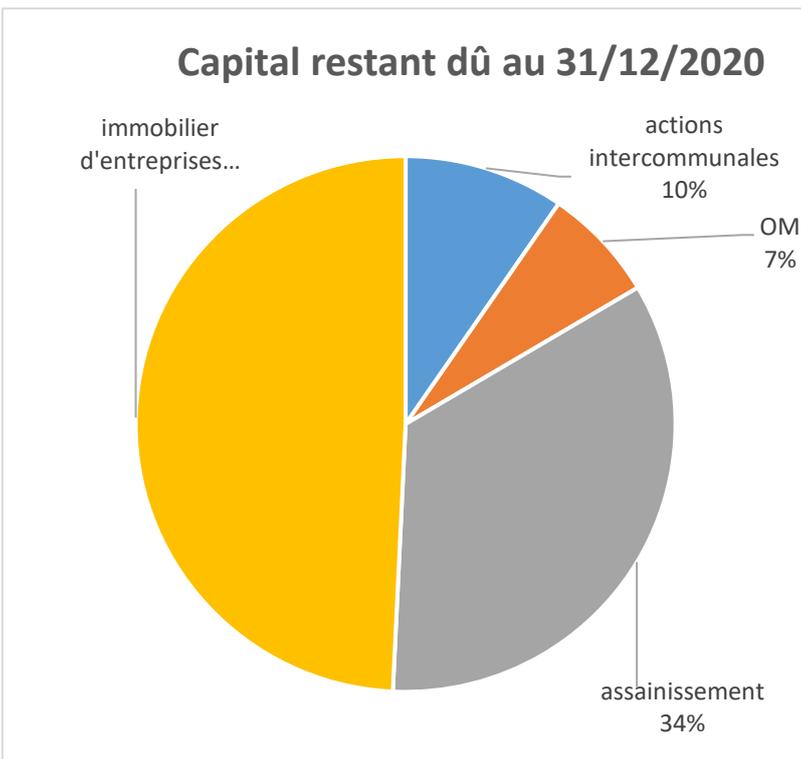
d'immobilier d'entreprises et assainissement). Le reste correspond aux différents emprunts des ateliers relais.

En 2020, 2 emprunts relatifs au bâtiment Lavergne ont été soldés lors du rachat anticipé du crédit-bail par l'entreprise.

Ces extinctions n'entraînent pas de modifications de la structuration de notre endettement. Près de la moitié de celui-ci concerne des opérations d'ateliers relais et un tiers l'assainissement. Reste près de 10% sur des actions intercommunales.

Compte tenu du contexte COVID, nous avons sollicité auprès des établissements bancaires des reports d'annuités d'emprunt pour les opérations d'immobiliers d'entreprises, comme cela été prévu dans le cadre de la loi.

D'autre part, il est à noter que sur nos opérations d'ateliers relais tous les crédits preneurs sont à jour et à l'heure dans leurs paiements.



C. Notre équilibre

Tous les ans nous établissons une estimation des niveaux de dépenses et de recettes prévisionnelles qui nous permettent d'établir des ratios de gestion. Nos estimations pour 2020 sont les suivantes :

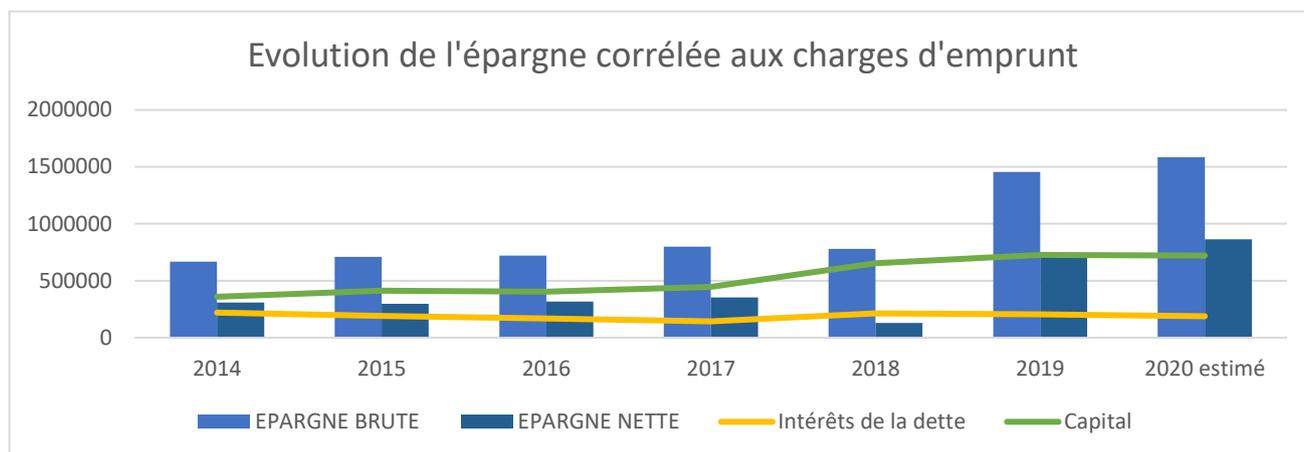
	2018		2019		2020 estimé	
	Dép fctt hors intérêts et amort	Recettes fctt hors amort	Dép fctt hors intérêts et amort	Recettes fctt hors amort	Dép fctt hors intérêts et amort	Recettes fctt hors amort
Budget Général	2418549	3094981	2673495	3409575	2658021	3588409
Budget OM	849699	1048706	785759	1046123	861791	1097592
Budget GBL	0	1	8408	4926	0	7000
Budget COOP	4111	136749	53660	188765	-46	185000
Budget SPANC	57986	80973	22358	32851	48863	48640
Budget assainissement coll	210846	174461	250854	771034	362125	776096
Budget transports scolaires	66272	66272	67932	67932	69000	69000
TOTAL	3607464	4602142	3862467	5521204	3999754	5771737

Les estimations que nous avons réalisé pour l'année 2020 montre que notre nos taux d'épargne connaissent une évolution positive (+13% sur notre taux d'épargne nette). D'autre part, notre capacité de désendettement gagne 5.5 mois pour s'établir à environ 5.20 ans (une capacité de désendettement doit être inférieure à 8 ans pour être correcte).

Ceci est principalement le fruit d'une rigueur de gestion et d'un financement de nos opérations sur notre épargnes antérieures.

	2018	2019	2020 estimé
Recettes de fonctionnement cumulées	4602142	5521204	5771737
Dépenses de fonctionnement cumulées	3607464	3862467	3999754
Epargne de gestion	994678	1658738	1771984
Intérêts de la dette	213608	204361	187147
EPARGNE BRUTE	781071	1454377	1584837
Capital	653237	726653	719938
EPARGNE NETTE	127833	727724	864899
	2018	2019	2020 estimé
Capacité de désendettement	10,58255389	5,68334257	5,21550339
	2018	2019	2020 estimé
taux d'épargne de gestion	21,61%	30,04%	30,70%
taux d'épargne brute	16,97%	26,34%	27,46%
taux d'épargne nette	2,78%	13,18%	14,99%

Aujourd'hui, considérant nos très bons taux de gestion, notre ratio de désendettement, et la faiblesse des taux d'intérêts, nous pourrions recourir à l'emprunt en 2021 pour financier tout ou partie de nos investissements.



D. Nos engagements

Lors des orientations budgétaires 2019, nous avons fait évoluer à la hausse nos exigences de pacte de gestion. Je vous en rappelle les conditions :

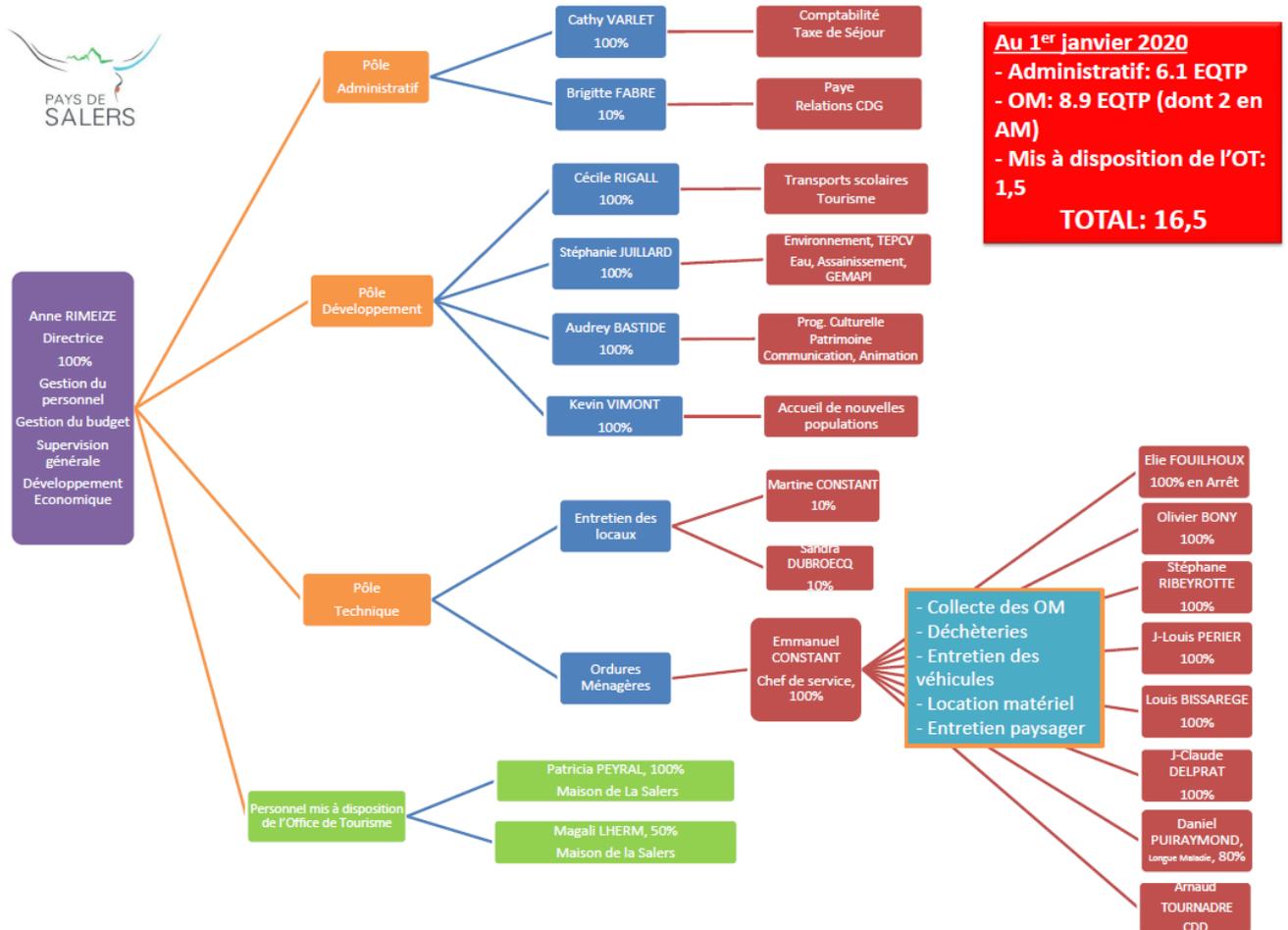
- **Capacité de désendettement inférieure à 8 ans**
- **Taux d'épargne brute supérieure à 20%**
- **Volume d'épargne nette supérieur à 500 000€**

Aujourd'hui, selon nos estimations à valider lors de l'examen du compte administratif en mars prochain, nos exigences sont toutes largement respectées :

- **Capacité de désendettement : 5.21 années**
- **Taux d'épargne brute : 27%**
- **Volume d'épargne nette supérieur à 864 000€**

Je vous propose de reconduire ces règles de bonne gestion pour 2021. En se laissant la possibilité toutefois de recourir à l'emprunt pour des projets intercommunaux.

ORGANISATION



Volume de travail administratif

- **Nombre de mandats codecom : 1609**
 - Budget Général : 972
 - OM et autres budgets : 637

- **Nombre de titres codecom : 999**
 - Budget Général : 672
 - OM et autres budgets : 327

Nombre de consultations :

- TRAVAUX :

- Assainissement : St Illide

- FOURNITURES :

- Sel de déneigement
- Sacs poubelle
- Matériel de location ski de randonnée
- Borne de recharge VAE

- PRESTATIONS DE SERVICES :

- Animation OPAH
- Etude de programmation Longayroux
- Entretiens des sentiers de randonnée
- Etude assainissement :
 - St Bonnet
 - Freix Anglards
 - Le Vaulmier
 - Etude de zonage
- Diverses missions (SPS, contrôle technique, diag amiante)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A. Les zones d'activités économiques

La communauté de communes compte 4 espaces d'activités sur son territoire :

- L'espace d'activités 360 degrés aux Quatre routes de Salers
- 3 zones d'activités d'intérêt local de St Martin Vx, St Cernin et Pleaux. Ces trois dernières sont totalement commercialisées.

Les seules disponibilités foncières se situent donc sur l'espace d'activités des Quatre Routes de Salers où demeurent 70 000m² commercialisables. Plusieurs contacts sont en cours, dont une réservation pour 7000m², par une entreprise hors département.

Dans ce cadre, une réflexion sur des acquisitions foncières est en cours, des terrains ont été identifiés sur Pleaux et Les Quatre Routes de Salers pour de la réserve foncière. Le portage sera effectué par l'EPF SMAF.



B. Hôtel d'entreprises

1. Entreprises installées

Les ateliers de l'hôtel d'entreprises affichent « complets ».

- Brasserie 360° (2 ateliers),
- Menuiserie Romain Grenier (2 ateliers),
- Cantal Isolation écologique (1 atelier)

Concernant les bureaux, sont présents :

- Lebon Façonnage, entreprise installée depuis 2019, venue de Paris, fabrique des documents pour les professionnels (calendrier, étiquettes etc.). (1 bureau)
- Salers Biogaz (3 bureaux)
- Virginie Lhermitte, coach personnelle, (1 bureau)
- Carbone 15, Véronique Parasote, journaliste, auteur (1 bureau)
- pendant le confinement des bureaux ont été loués, la CC s'est adaptée pour faire des durées correspondant aux demandes des entreprises et entrepreneurs venus télétravailler



2. Locaux disponibles

Restent disponibles :

- 4 bureaux pour un tarif de 8€ le m² HC avec des surfaces allant de 8,9 à 15,7 m².

Toute entreprise qui s'installe peut bénéficier d'un accompagnement par nos services.

3. Prospection d'entreprises

La communication sur cet outil est en cours de développement :

- Site internet de la Communauté, réseaux sociaux
- Diffusion sur des sites partenaires (Invest-in-auvergnernhonealpes, Cantal.fr, Le Bon Coin, Sosvillage, Soscampagne, etc.),
- Réalisation d'une plaquette dédiée
- Mise en place du réseau d'entrepreneurs

4. Nouvelle offre de location

L'Hôtel d'entreprises offre également des espaces de télétravail. Les tarifs de location d'un bureau sont de 5€ la demi-journée, 10€ la journée et 80€ HT le mois.

Cette offre a été très sollicitée pendant la période du premier confinement. Les personnes venant se connecter de quelques heures à quelques jours. Les retours ont été très positifs sur l'espace et la qualité des équipements et des services proposés.

Il est également possible de louer les parties communes de l'hôtel d'entreprises pour un tarif de 20€ la demi-journée et de 40€ la journée avec accès à tous les services du site pour des événements professionnels et associatifs.



5. Permanences

Afin d'offrir des services complets aux entreprises et aux porteurs de projets, les consulaires ont été sollicités pour tenir des permanences et proposer des sessions de formations au sein de l'hôtel d'entreprises. Ainsi, la communauté met à disposition gratuitement un bureau ainsi que ses salles de réunion.

Les permanences de la chambre des métiers, d'agriculture et de commerce et d'industrie se font sur rendez-vous auprès des conseillers.

6. Mise à disposition pour les touristes

Dans le cadre de l'appel à projet « Relevons le défi démographique », le Pays de Salers propose aux touristes de bénéficier gratuitement des services de l'Hôtel d'entreprises pour y travailler leur projet pendant leur séjour.

C. Brasserie 360 Degrés : Immobilier d'entreprises

Deuxième année d'exploitation pour la brasserie 360 degrés. Malgré le confinement qui a fait craindre une baisse du chiffre d'affaires, la Brasserie sort un résultat plus que satisfaisant par rapport à son business plan.

L'intégralité des travaux est achevée, le bail final est en cours d'élaboration.

Pour rappel : principe d'une opération d'immobilier d'entreprises : la communauté de communes investit pour le compte des entreprises, et un contrat de crédit-bail fixe les modalités de remboursement. Aux termes du crédit bail, c'est une opération blanche pour la collectivité.



D. Coopérative laitière de St Bonnet de Salers

La coopérative honore ses loyers de 11 000€HT mensuels puis de 15 000€ HT mensuels depuis mai 2015.

Le projet d'agrandissement (finalement abandonné) a décalé la signature du crédit bail. Celle-ci devrait avoir lieu au 1^{er} trimestre 2021. Le loyer final de la coopérative sera compris entre 18 500€ et 19 000€HT.

E. Défi démographique - Accueil d'Actifs

La démarche d'accueil des nouvelles populations du Pays de Salers a été retenue par le GIP Massif Central dans le cadre de son appel à projet « Relever le défi démographique ».

Le poste d'agent de développement et les actions s'y référant sont ainsi financés pour 3 années (juin 2019, 2020, 2021, mai 2022), pour un montant de subvention de 87 000 € (50% du budget global).

1. Accompagnement personnalisé des porteurs de projets

A ce jour, soixante personnes ont contacté nos services pour les accompagner dans leur installation. Les demandes sont variées :

- recherche d'un logement
- recherche d'un bien pour création d'activité touristique, artisanale, médicale ou agricole
- recherche d'emploi
- demande de subvention
- information sur l'Hôtel d'entreprises
- proposition de biens à louer ou vendre



a. Actualisation de l'offre économique du territoire :

Sur la base des diagnostics réalisés, réactualiser les locaux disponibles, les entreprises en fin d'activité, les logements en vente ou location, les offres d'emplois, les terrains disponibles etc. Travail réalisé en collaboration avec les communes, les chambres consulaires mais également les agences immobilières et les notaires.

b. Logement sur le Pays de Salers :

Le territoire est confronté à un manque de logement : pour y remédier des actions ont été mises en place :

- o envoi d'un courrier cosigné de la commune et de la CCPS, aux propriétaires dont les biens ne sont plus utilisés afin de les inciter à louer ou vendre. (7 communes ont fait la démarche)
- o mise en place d'une aide financière pour le loyer (sur le Pays de Salers) d'un montant de 250€/mois les 3 premiers mois pour des porteurs de projets extérieurs au département qui justifient d'une activité professionnelle sur le territoire ou dans le département du Cantal.
- o Remise sur le marché d'immeubles abandonnés (OPAH)

c. Session d'accueil d'actifs

Le Pays de Salers a déjà accueilli 3 éditions des sessions d'accueil d'actifs (2012, 2017, 2019). Avec un faible coût, ces actions ont des retombées immédiates et la CCPS pourrait se porter candidate à nouveau pour accueillir cet événement (3 couples avec enfants ayant suivi la session 2019 se sont installés sur le Pays de Salers).

(nb : Pendant 3 jours, 20 porteurs de projets sont accueillis sur le territoire et découvrent les opportunités et le cadre de vie du Pays de Salers.)

d. Accueil sur le Nord Cantal

La CCPS a souhaité impulser une dynamique sur l'ensemble du Nord Cantal avec la mise en place de rencontres entre les référents à l'accueil des 4 intercommunalités afin d'échanger sur les pratiques, problématiques et projets de chacun.

e. Les ambassadeurs

Une trentaine de personnes se sont portées volontaires pour devenir ambassadeurs du territoire. Après une première réunion très constructive, le contexte COVID n'a pas permis la poursuite de la réflexion. Une nouvelle réunion sera imaginée en début d'année 2021.



2. Accompagnement des entreprises existantes sur le territoire

a. Recensement des entreprises et actualisation régulière

Après la phase initiale de diagnostic, l'agent de développement, en collaboration avec les chambres consulaires et les communes, actualise les données.

b. Questionnaire aux entreprises

Suite au questionnaire envoyé en 2019, pour lequel 30 entreprises avaient fait remonter des idées, une première réunion avec une quarantaine de participants a été organisée avant le premier confinement. Les entreprises ont émis le souhait de se rencontrer régulièrement pour réfléchir et mettre en place des actions de promotion et de connaissance du réseau. Contexte COVID oblige, ces réunions n'ont pu avoir lieu mais reprendront dès que possible.



Une des premières actions de ce « Réseau d'entrepreneurs » a été de créer un groupe sur Facebook, qui aujourd'hui compte 95 membres et qui partage de l'information, des CV, des offres d'emploi...

c. Transmission d'entreprises

Les entreprises en cession d'activité (départ en retraite ou autre), sont été rencontrées pour essayer de les mettre en relation avec des porteurs de projets et de communiquer sur leurs offres.

d. Soutien aux activités économiques

Le Pays de Salers a plusieurs modalités de soutien aux entreprises :

- Le soutien à l'investissement : celui-ci permet d'une part de faciliter le recours à l'investissement pour les entreprises mais aussi de bénéficier des subventions régionales et européennes, la CCPS se portant cofinanceur. Un règlement permet de définir l'attribution de ces subventions et nous vous invitons à nous contacter pour étudier les projets qui seraient portés à votre connaissance.
- Dans le contexte COVID, le Pays de Salers a décidé d'abonder au Fonds Régional de Solidarité à hauteur de 4€ par habitant soit 34 464€. Les entreprises peuvent mobiliser ce fonds en contactant leur chambre consulaire.



Aujourd'hui, nos modalités d'interventions nous ont amené à verser 19 000€ pour 9 dossiers sur les années 2019 et 2020. 3 dossiers sont engagés en attente de réalisation représentant 13 600€ de subvention. Notre soutien faisant effet levier auprès des fonds régionaux et/ou Européens

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

A. L'office de tourisme

1. L'accueil

Nos trois bureaux d'Information Touristique : Salers, Pleaux et Tournemire ont connu une fréquentation en dents de scie avec le contexte Covid-19 :

- fermeture au public du 18 mars au 11 mai 2020 et du 29 Octobre au 27 Novembre 2020,
- fréquentation du 1er/01 au 29/10 (personnes rentrées à l'OT) : 40 594 personnes : -16% par rapport à l'année 2019
- mais + 13% en Juillet / Juillet par rapport à juin/juillet 2019

La répartition de la fréquentation est toujours la même (78% à Salers (ouvert à l'année), 19% à Tournemire (ouvert en saison), 3% à Pleaux (ouvert à l'année)

Les visites de ville ont chuté de 45% par rapport à 2019 (annulation d'une quarantaine de groupes), en partie dû aux obligations de non-regroupement sur la voie publique : 1817 personnes en ont bénéficiés.

Indicateurs FLUXVISON ETE 2020 Pays de Salers (du 01/07 au 31/08)

NB : Indicateurs produits à partir de l'analyse du déplacement des personnes via le réseau mobile (tout opérateur)

Plus de 260 000 nuitées touristiques françaises sur l'été avec un maximum de fréquentation entre le 1er et le 21 août (plus de 118 000 nuitées soit 44,25% de l'ensemble des nuitées) et un bon week-end précédent le 14 juillet (7,27% des nuitées pour 4 jours).

Le Pays de Salers est une terre d'excursion très importante pour les touristes séjournant sur un autre territoire : près de 400 000 actes d'excursion sont comptabilisés, avec une répartition très irrégulière. Le pic est atteint le 4 août avec 12 000 excursionnistes.

2. Promotion

- Nouveau site internet fin juin 2019 « un outil au service des visiteurs et des prestataires »
 - o Nombre d'utilisateurs : 86 458 + 200%
 - o Nombre de sessions : 132 942 + 210%
 - o Origine géographique : 96% FR
- Réseaux sociaux- présence accrue « faire parler de et valoriser le Pays de Salers »
 - o Facebook : 6915 abonnés
 - o Instagram : 1304 abonnés
 - o Twitter : 636
- Outil de suivi des disponibilités en ligne : un + pour le remplissage des hébergements et pour le conseil en séjour



- Editions

- o Guide d'Accueil du Pays de Salers : 20 000 + 1 000 version anglaise
- o Guide des Hébergements du Pays de Salers : 7 000
- o Plan guide du Pays de Salers version FR/GB : 20 000
- o Agenda des animations hebdomadaire en complément de l'agenda en ligne et des écrans d'affichage dynamique



3. Accueil presse / salons

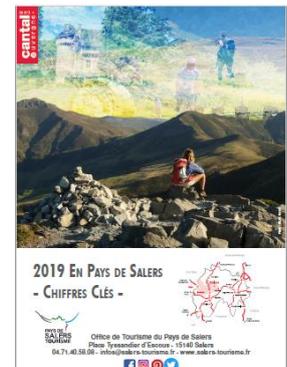
L'office de tourisme a pu participer au salon des vacances à Bruxelles en février dernier avec Cantal Destination, mais les autres événements ont été annulés.

D'autre part, plusieurs accueils presse ont été réalisés, complétés d'accueil blogueurs de voyages « adaptabilité aux nouvelles tendances »

- Les blogueurs :
 - o Accueil « Les Droners » (50 000 abonnés Instagram, 2 880 abonnés Youtube)
 - o Accueil « les 3 M en vadrouille » (4 792 abonnés Instagram, 8 000 pages vues/mois sur leur blog)
- Accueil presse :
 - o Magazines : Outdoor Magazine et Bivouac Aventure, Brigitte (D)
 - o TV : collaboration à l'émission « Faut Pas Rêver » (France TV), Connaissances du monde (web)
 - o Radio : Europe 1 matinale le 30/07, Totem les 10 et 11 Sept

4. Animation réseau

- L'OT est labélisé pour réaliser le classement des meublés de tourisme.
- Les forum de l'OT ont dû être annulés à cause des confinements.
- Les ateliers du numérique (gestion de sa e-réputation, création de son propre site internet...) ont pu être maintenus
- L'OT s'est adapté au contexte COVID et a développé : contacts personnalisés, livraison de documentation, relais d'informations, page web spécialisée. Il a aussi pu collaborer au Passeport Découverte Cantal été 2020
- Il a aussi soutenu l'association Sites remarquables du goût dans le dépôt de dossier de demande d'agrément pour la viande Salers



5. Perspectives

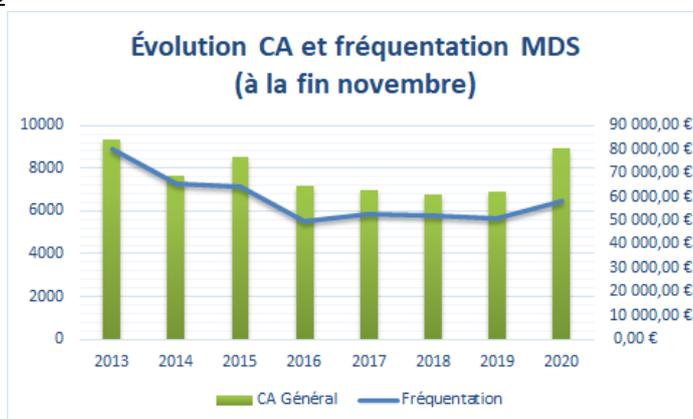
- Implication d'un maximum de prestataires dans la dynamique touristique locale en partenariat avec l'OT
- Participation au fonds commun de promotion Auvergne Destination (salons, campagnes numériques)
- Présence appuyée et attractive sur les réseaux sociaux
- Travail sur l'image (photos/vidéos)
- Développement d'outils attractifs au service des visiteurs et des prestataires (évolution du site internet, tchat, application)

- Accueil de blogueurs et Instameet
- Conseil et accompagnement auprès de prestataires touristiques : ateliers du numérique, aide à la professionnalisation
- E-commercialisation : mobilisation des prestataires sur les outils proposés et repositionnement de l'OT

6. La gestion de la Maison de la Salers

La Maison de la Salers, qui a dû fermer ses portes durant les périodes de confinement, a accueilli 6 472 visiteurs soit + 12% par rapport à 2019 sur 10 mois. Sur les seuls mois de juillet et août, elle a bondi de +60% par rapport à 2019, grâce à l'affluence exceptionnelle du contexte COVID.

La MDS a pu mettre en place sa 2e édition du Festi'vache (300 participants) et lancer une application d'Escape Game qui connaît plus de 120 téléchargements.



Pour 2021, la MDS compte travailler sur :

- Promotion accrue : terrain, visibilité, partenariat, e-mailing
- Développement du land-art
- Travail sur la programmation des animations vacances scolaires
- 3ème Festi'vache
- Meuble sensoriel
- Formule « casse-croûte »



Il sera donc proposé de renouveler notre soutien à l'Office en 2021. De plus, au vu du bilan final de collecte de la taxe de séjour 2020, la Communauté de Communes pourra être amenée à abonder sa participation au titre de 2020 pour ne pas déstabiliser l'équilibre budgétaire de l'OT.

B. Soutien aux manifestations

Via un conventionnement sur 3 années la communauté de communes offre un soutien financier et de la lisibilité à 11 associations du territoire pour l'organisation de manifestations ayant un rayonnement au moins départemental. D'autre part, nous soutenons les clubs sportifs évoluant en fédérale ou en ligue.

Coût annuel : 12 000€

C. Randonnée

La Communauté de Communes du Pays de Salers assure chaque année l'entretien et le balisage de plus de 430 km de chemins correspondant aux 32 sentiers de petite randonnée et aux 3 boucles du Tour de Pays. Cette mission a été confiée à 3 entreprises locales après passation d'un appel d'offres pour les 3 années à venir. Pour rappel, le secteur de Pleaux est entretenu par la commune via convention. L'engouement des touristes et des locaux pour la randonnée se confirme encore cette année, marquée par une saison estivale exceptionnelle au niveau de la fréquentation : plus de 12 500 vues pour la page de téléchargement des fiches rando sur le site de l'OT et 13 230 sur celui de la CC (9560 en 2019). De plus, 597 fiches individuelles et 168 topoguides ont été vendus à l'OT en 2020.

Coût annuel (campagne 2020-22) : 33 892.37 € HT + 3 567.00 € HT

Après avoir fait l'acquisition de VTT et VTC à assistance électrique grâce à TEPCV, la communauté de communes souhaite désormais mailler son territoire de circuits entièrement dédiés à la pratique du cyclotourisme et du VTT. Cette mission sera confiée au printemps 2021 à un stagiaire étudiant en STAPS pour une mise en œuvre opérationnelle à la saison estivale.

Coût estimatif : défraiement stagiaire (environ 600€ x 4 mois = 2 400 €) + entretien/balisage : 25 000 € HT (pour 15 circuits)

De plus, la communauté de communes a été retenue à l'appel à projet départemental pour développer la pratique du vélo dans le Cantal et favoriser les mobilités douces. Ainsi, une dizaine de bornes de recharge pour vélos électriques vont être installées, permettant de couvrir l'ensemble du territoire.

Coût : 41 000 € HT / 80% de subventions (50% CD15, 30% DSIL)

Le 1er itinéraire culturel européen à cheval est en cours de labellisation par le Conseil de l'Europe. Ce projet d'itinérance équestre est porté par l'Association Européenne Route d'Artagnan. Deux itinéraires ont été proposés pour traverser le Cantal dont l'un passe par le Pays de Salers. Un audit technique est en cours par le Comité Départemental de Tourisme Equestre.

D. Signalétique

Après avoir mené une vaste opération d'harmonisation de la signalétique touristique avec le Parc des Volcans, la Communauté de Communes du Pays de Salers souhaite désormais moderniser les grands panneaux d'information présents dans toutes les communes et réalisés par l'ancien Syndicat des Quatre Cantons. La Communauté de Communes du Pays de Mauriac a été sollicitée pour porter cette action en commun sur les deux territoires. Une rencontre devrait avoir lieu prochainement et une réflexion sera engagée au sein de la commission Tourisme.

Coût estimatif : conception graphique 1 500 € HT + 32 panneaux à 2 000 € HT l'unité = 65 500 € HT



E. Artisanat d'art

La communauté de communes a aménagé 5 maisons d'artisan d'art sur son territoire à : Tournemire, Pleaux, St Vincent de Salers, Anglards de Salers et St Cernin.

Aujourd'hui, les 5 sont occupées avec des nouveaux arrivés à Pleaux. : lui est tresseur de pommes de pin et fabrique des supports pour huiles essentielles et elle est orfèvre ciseleur.

Chacune de ces maisons est composée d'un logement, un atelier et une boutique dans le centre bourg.



F. Col de Légal

Le nouveau gîte du Col de Légal a rouvert ses portes au public depuis 18 mois. La structure est désormais gérée via une délégation de service public par M. Frédéric JEUSSET pour une durée de 5 ans. S'il a dû faire face à de nombreuses déconvenues depuis l'ouverture (hiver 2019 sans neige, confinement au printemps et à l'automne 2020), le site a connu une très belle saison estivale avec un taux d'occupation de près de 70%. Depuis l'ouverture, plus de 2 000 nuitées ont été enregistrées. Pour la saison hivernale à venir, une partie du matériel de location a été renouvelé avec notamment de nouvelles paires de ski de fond pour la pratique du skating. De plus, grâce à un partenariat avec le guide de moyenne montagne Vincent Terrisse, le ski de randonnée nordique sera désormais proposé au départ de la station avec la location du matériel adéquat.



Coût de l'équipement : 2 300 000 € HT (bâtiment d'accueil, hébergement) + 15 000 € HT (matériel : pare-neige, rouleau de damage, skis skating, skis de randonnée)

G. Parc de Loisirs Nature en Forêt au Falgoux

En 2019, les marchés publics pour la construction et la gestion du parc ont été attribués à la SARL ARBORICORDE, basée à Clermont-Ferrand. L'ouverture de ce nouvel équipement touristique, prévue en 2020, a été reportée d'un an en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 (décalage de l'enquête publique pour la révision de la carte communale et de la procédure de permis d'aménager). Les travaux pourront être réalisés au printemps prochain et permettre une ouverture du site pour la période estivale. Pour rappel, ce parc de plus de 4 ha ayant pour vocation la découverte ludique de l'univers forestier, se compose de parcours acrobatiques en hauteur, de filets aériens, de jeux au sol et d'un Explor'game, accessibles à tous quel que soit l'âge ou la condition physique.



Coût de l'équipement : 445 000 € HT + travaux préalables de raccordement aux réseaux.

H. Halle événementielle à Salers

Le projet de halle à vocation événementielle fait actuellement l'objet d'une 2ème mission de programmation, la 1ère portant sur l'emplacement de l'actuel foirail ayant été rejetée par l'ABF. La nouvelle mission, réalisée par le cabinet Bureau7, se porte désormais sur le bâtiment de l'ancien collège. Si ce choix présente l'avantage d'être situé en plein cœur de Salers, il doit également prendre en compte les multiples usages de cet ensemble qui abrite l'école, la bibliothèque, des salles pour les associations, le dortoir de l'ancien collège mais également 4 logements communaux. En raison du contexte sanitaire, le planning de la mission a été modifié et les conclusions sont attendues courant 2021.

Coût de la mission de programmation : 23 425 € HT

I. Longairoux

Une 1ère étude de restructuration du site de Longairoux menée en 2015-16 démontrait le potentiel touristique du seul plan d'eau du territoire. Le projet prévoyait alors la rénovation du camping municipal et la création d'une base de loisirs. Cependant, la commune de Pleaux ayant renoncé à l'aménagement qui lui incombait, l'ensemble du projet devait être revu pour être porté en totalité par la communauté de communes.

Le cabinet Evolution Tourisme assisté de Camp'indesign Architecture a présenté 3 scénarios.

Ceux-ci sont étroitement conditionnés au foncier disponible sur site. L'emprise du camping municipal ne représentant que 1,5ha, la communauté de communes s'est mise en quête d'opportunités foncières. 3 pistes sont à l'étude et en attente d'une estimation par les services des domaines : l'ancien village vacances désaffecté (1ha), le camping privé Les Alizés actuellement en vente (2ha), et une parcelle de 0.5ha.

Coût de la mission de programmation : 27 660 € HT



En attendant la réalisation de ce nouvel équipement, les bateaux et vélos électriques de la Communauté de Communes ont, cette année encore, été proposés au camping Les Alizés qui en a assuré la location pendant la période estivale.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Si le contexte COVID a impacté tous les champs de notre activité, la programmation culturelle a dû subir de plein fouet un certain nombre d'annulations depuis le mois de mars 2020.

Si le concert d'Hibernarock a pu être maintenu, la programmation des Rapatonnades a dû être annulée. D'autre part, notre programmation culturelle principalement orientée vers le jeune public a dû s'organiser en comptant sur les recommandations de l'Education Nationale, ainsi un certain nombre de ces spectacles ont été repositionnés sur l'année 2021.

Je vous rappelle que nous participons financièrement aux coûts de transport en ne laissant à la charge des établissements scolaires que 1€ par enfant transporté (2020 : 2582€, 2019 : 6893€ ; 2018 : 5341€, 2017 : 4701€).

En terme de personnel, la communauté de communes consacre l'équivalent d'un mi-temps au développement culturel.

A. Bilan de la programmation culturelle de l'année 2020 :

La programmation 2020 a été chamboulée par ce contexte COVID : entre annulations, reports et gestes barrières, les élèves du Pays de Salers ont quand même pu assister à 17 cessions de spectacles.

Lieu	Public	Spectacle	Compagnie	Nbr de représentation	Fréquentation	Coût total HT
Ste Eulalie	cycle 3	Rites	Cie Propos	1	100	2 706,71 €
St Illide	tout public	Eiffel + Belfour	Hibernarock	1	210	4 875,24 €
St Cernin	cycles 1, 2 et 3	Fête du Court Métrage		ANNULÉ- COVID		
Pleaux	cycles 3 et 4	Manger	Cie Zygomatic	REPORTÉ - COVID - septembre 2020		
Ally	RPE + cycle 1	Sur le Fil	Projet départemental	REPORTÉ - COVID - octobre 2020		
écoles	cycles 1 et 2	Ateliers La Boîte de Nuits	La Toute Petite Compagnie	REPORTÉ - COVID - juin 2021		
Salers	cycles 1 et 2	La Boîte de Nuits	La Toute Petite Compagnie	REPORTÉ - COVID - juin 2021		
Tournemire	tout public	La Traviata	Opéra de Paris	1	180	590,70 €
Salers	tout public	Street Pantone	Gilles Viandier - JEMA	2	100	284,61 €
Anglards	cycles 1, 2 et 3	Fabien Verschaere	Expo été	13	403	1 290,92 €
Pleaux	cycles 2 et 3	Manger	Cie Zygomatic	1	122	3 747,77 €
Ally	RPE + cycle 1	Sur le Fil	Projet départemental	2	90	2 122,75 €
écoles	RPE + cycle 1	contes Rapatonnades	Séverine SARRIAS	ANNULÉ- COVID		710,00 €
St Cernin	tout public	Rapatonnades	Frida MORRONE	ANNULÉ- COVID		
écoles	cycles 2, 3 et 4	Salon du Polar	Médiation en visio COVID			

B. Projets transversaux 2019

1. Médiation au Château de la Trémolière dans le cadre des expos d'été

Le château de la Trémolière accueille chaque année des expositions d'artistes contemporains de renommée dans le cadre de ses « expos d'été », en 2020 : Fabien VERSCHAERE.

Soucieuse de rendre l'art accessible au plus grand nombre, la Communauté de Communes du Pays de Salers s'est, pour la 6ème année, associée à l'Education Nationale afin de proposer aux écoles du territoire un véritable moment de découverte et de partage.

Aussi, pendant deux semaines, ce sont 348 élèves du Pays de Salers issus du privé comme du public, de la maternelle au collège, qui ont pu faire connaissance avec l'univers de Fabien VERSCHAERE. Et ce sont Carine CHARVILLAT, conseiller pédagogique en arts visuels, et Delphine MONTEIL responsables de l'école de l'Innovation Pédagogique qui ont proposé une visite guidée et explicative du processus de création de l'artiste.

2. « Valentin MATHE et Vincent BAGUIAN » médiation pour le Salon du Polar

Comme chaque année, la Communauté de Communes du Pays de Salers et la mairie de Saint Cernin s'étaient concertées, pour préparer des rencontres avec des auteurs et les élèves du Pays de Salers. La situation sanitaire actuelle n'a pas permis de concrétiser ces rencontres.

Pour autant, au lieu de renoncer ces médiations ont finalement eu lieu mais en visio-conférence.

Ainsi ce sont 115 élèves des écoles primaires de Saint Martin Valmeroux publique, de Saint Illide, de Salers, et Ally qui ont rencontré Valentin MATHE et Vincent BAGUIAN.

Au cœur des échanges, les auteurs se sont prêtés au jeu des questions-réponses suscitées par les œuvres que les élèves avaient lu auparavant, sur le travail d'écriture mais surtout sur leur carrière. Une rencontre.



C. Programmation culturelle 1er semestre 2021 :

La première partie de la programmation 2021 va être fortement impactée par les reports de spectacles de 2020. Ainsi si le contexte nous le permet, elle s'organisera de la manière suivante :

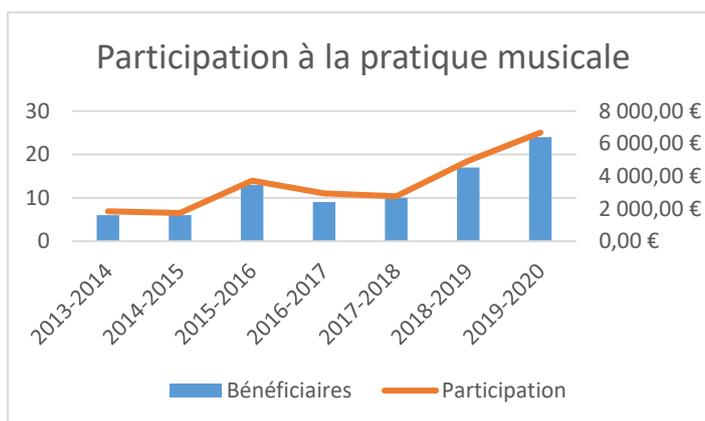
Date	Lieu	Public	Spectacle	Compagnie	Nbr de représentation
15 janvier 2021	St Martin Vlx	cycles 2 et 3	Brut	Groupe Nuits	2
12 février 2021	St Illide	Tout public	Charlérie Couture + Doug	Hibernarock	1
1 mars 2021	St Cernin	cycles 1, 2, 3 et 4	Fête du Court Métrage		15
25 mars 2021	Pleaux	cycles 2, 3 et 4	Valises d'Enfance	Cie Pipasol	1
29 mars au 01 avril 2021	écoles	cycles 2, 3 et 4	Ateliers Valises d'Enfance	Cie Pipasol	11
27 et 28 avril 2021	Salers	RPE + cycle 1	Rêverie électronique	Armada Productions	3
21 au 24 juin 2021	écoles	cycles 1 et 2	Ateliers La Boîte de Nuits	La Toute Petite Cie	11
25 juin 2021	Salers	cycles 1 et 2	La Boîte de Nuits	La Toute Petite Cie	2
1 août 2021	Tournemire	Tout public	Projection	Opéra de Paris	1

D. La musique

Je vous rappelle que dans le cadre du Chèque Lyre, la communauté de communes soutient la pratique musicale en prenant en charge 50% des frais d'inscription (dans la limite de 300€) dans les écoles de Musique de Mauriac et Aurillac.

L'évolution des deux dernières années peut nous laisser penser que la participation financière de la collectivité a permis l'inscription de nouveaux mélomanes.

Coût annuel : 6672€ en 2019-2020, (4936€ pour 2018-2019.)



D'autre part, je vous rappelle que nous finançons l'intervention d'une dumiste, embauchée par l'école de Musique de Mauriac, pour l'éveil musical en temps scolaire dans toutes les classes de cycle 1 (privé et public) et dans le cadre du Relais Petite Enfance, soit plus de 200 enfants touchés (dans les 10 écoles et les 5 points du RPE). Faute de dumiste disponible cette action doit être mise en sommeil pour l'année 2020-2021.

ARCHITECTURE, HABITAT ET URBANISME

A. Soutien à l'amélioration de l'habitat

Suite à l'étude pré-opérationnelle pour l'OPAH (Opération d'Amélioration de l'Habitat) à l'échelle des 4 intercommunalités, la communauté de communes a validé la réalisation de l'OPAH selon les modalités suivantes :

Propriétaires occupants (PO) :

Logements de propriétaires occupants :										
Thématiques	Catégories	TAUX EPCI	Montant financé par dossier	Objectifs 2020 Collectivité	Montant financé par l'EPCI 2020	Objectifs/an 2021-2024 Collectivité	Montant financé par l'EPCI /an 2021-2024	Objectifs 2025 Collectivité	Montant financé par l'EPCI 2025	Montant total des dossiers engagés par l'EPCI
Logements bénéficiant de travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (vacant) - <i>Grille dégradation > 0,55</i>	PO modestes	-	-	0	-	0	-	0	-	-
	PO très modestes		2 000 €	2	4 000 €	16	32 000 €	1	2 000 €	38 000 €
Logements bénéficiant de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne (occupé) - <i>Grille insalubrité > 0,4</i>	PO modestes et très modestes		2 000 €	1	2 000 €	4	8 000 €	1	2 000 €	12 000 €
Logements bénéficiant de travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (occupé) - <i>Grille insalubrité 0,4 > INS > 0,3</i>	PO modestes	-	-	0	-	0	-	0	-	-
	PO très modestes			0		0		0		
Logements bénéficiant de travaux d'amélioration des performances énergétiques	PO modestes	-	500 €	6	3 000 €	48	24 000 €	6	3 000 €	30 000 €
	PO très modestes		500 €	12	6 000 €	92	46 000 €	11	5 500 €	57 500 €
Logements bénéficiant de travaux d'adaptation du logement	PO modestes		800 €	3	2 400 €	28	22 400 €	3	2 400 €	27 200 €
	PO très modestes		800 €	7	5 600 €	52	41 600 €	7	5 600 €	52 800 €
Total des logements aidés Collectivité - PO				31	23 000 €	240	174 000 €	29	20 500 €	217 500 €

Propriétaires bailleurs (PB) :

Logements de propriétaires bailleurs :										
Thématiques	TAUX EPCI	Montant financé par dossier	Objectifs 2020 Collectivité	Montant financé par l'EPCI 2020	Objectifs/an 2021-2022 Collectivité	Montant financé/an par l'EPCI 2021-2024	Objectifs 2025 Collectivité	Montant financé par l'EPCI 2025	Montant total des aides engagées par l'EPCI	
Logements bénéficiant de travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (vacant) - <i>Grille dégradation > 0,55</i>	15 %	12 000 €	1	12 000 €	8	96 000 €	1	12 000 €	120 000 €	
Logements bénéficiant de travaux lourds pour réhabiliter un logement dégradé <i>Grille insalubrité > 0,4</i>	10%	6 000 €	1	6 000 €	8	48 000 €	1	6 000 €	60 000 €	
Logements bénéficiant de travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (occupé) - <i>Grille insalubrité 0,4 > INS > 0,3</i>										
Logement moyennement dégradé - (vacant) - <i>(Grille dégradation 0,55 > GD > 0,35)</i>										
Procédure RSD ou contrôle décence										
Logements bénéficiant de travaux d'amélioration des performances énergétiques										
Logements bénéficiant de travaux d'adaptation du logement										
Total des logements aidés Collectivité - PB			2	18 000 €	16	144 000 €	2	18 000 €	180 000 €	

Je vous rappelle que conformément à notre décision en date du 12 novembre 2020, les communes participent à hauteur de 50% du montant de l'aide attribuée aux propriétaires bailleurs, conjointement avec la communauté de communes.

Action complémentaire

Actions complémentaires	Nbr de logts/ an	Plafond de travaux	Taux EPCI/ Communes	Montant dossier EPCI/Communes	Montant Communes/ EPCI
Primo – Accédant	4	30 000 €	30%	9 000 €	36 000 €
TOTAL	4				36 000 €

Dans ce cadre, la convention avec l'Etat a pu être signée en septembre et dans la foulée le choix du cabinet réalisé.

Ainsi, le cabinet OC'TEHA intervient sur notre territoire, il assure des permanences et les référents sont disponibles pour des conseils et des rdv chez les particuliers, leurs contacts :

Victoria Cerdan, 07 50 56 69 44, habitatcantal@octeha.fr

Simon Girard, 06 44 51 92 35, sgirard@octeha.fr

B. Financement des opérations immobilières -Conseil Régional- Contrat de Ruralité

Je vous rappelle que l'intercommunalité est l'échelon privilégié pour la contractualisation avec les partenaires. Ainsi la CCPS a permis aux communes de bénéficier de financements pour leurs opérations immobilières notamment grâce aux contrats régionaux ou contrat de ruralité avec l'Etat. Ceux-ci devant entrer en phase de renouvellement, il conviendra de mener une réflexion à ce sujet.

C. Les documents d'urbanisme et d'orientations

a. Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Pays de Salers s'est doté d'un document d'orientations sur les problématiques et les actions à mener en terme d'habitat. Celui-ci fait partie intégrante des éléments pris en compte dans les réflexions du SCOT.

b. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Comme vous le savez, la loi ALUR a imposé aux communautés de communes de prendre la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » avec possibilité de minorité de blocage.

Lors du dernier mandat, les communes de la Communauté de Communes du Pays de Salers ont décidé de s'opposer à ce transfert. Suite au renouvellement des conseils municipaux il convient que les communes se positionnent une nouvelle fois à ce sujet. La conférence des maires a émis un avis défavorable à cette prise de compétence et les communes devront se positionner du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

c. Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT du Haut Cantal Dordogne a reçu les avis des services de l'Etat et devrait être approuvé dans les semaines à venir. Il est prévu une intervention des services du SCOT lors d'un prochain conseil communautaire pour expliquer la démarche et le document aux nouveaux élus.

Plus de renseignements : <https://www.scot-hcd.fr/> , Coût annuel : 12 000€



ENVIRONNEMENT

A. Les ordures ménagères OM

Nous estimons que les quantités d'ordures ménagères collectées pour 2020 sont en légère baisse par rapport à 2019. Ceci est le fruit d'une utilisation massive des déchetteries notamment aux premier et deuxième trimestres 2020.

33 km sont toujours nécessaires pour collecter une seule tonne de déchets.

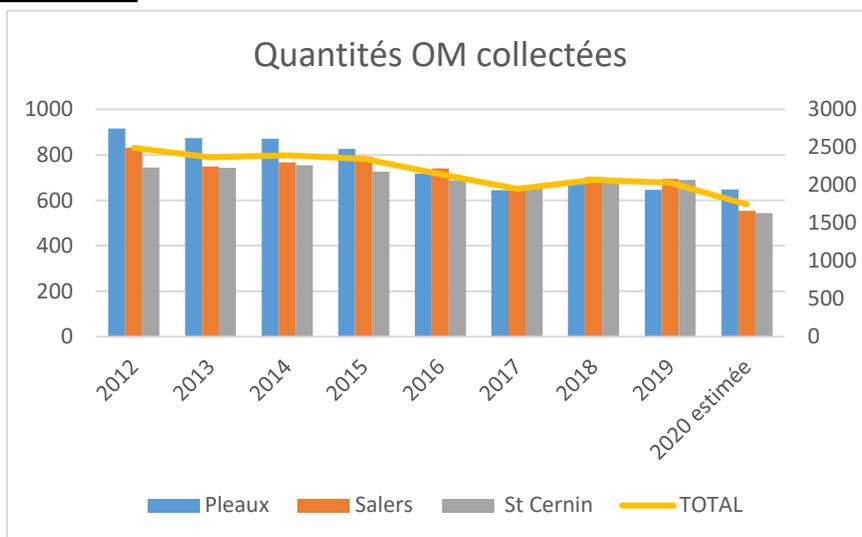
Le SIETOM a pratiqué une augmentation de ses tarifs de

manière importante en 2020 et ce a posteriori. Donc bien que nos quantités d'OM aient baissé, les coûts de traitement devraient rester sensiblement les mêmes.

Le SYTTOM 19 n'a pas encore déterminé l'emplacement du quai de transfert et nous devons rester attentifs à son positionnement entre Mauriac et le Pays de Salers afin que celui-ci n'engendre pas de coûts supplémentaires pour notre budget OM.

Les agents des services techniques assurent la mission de collecte des ordures ménagères sur le territoire (67% du budget OM), l'ouverture et la gestion des déchetteries (28% du budget OM), mais aussi de plus en plus de missions connexes liées à la mutualisation comme les prêts et locations de matériels.

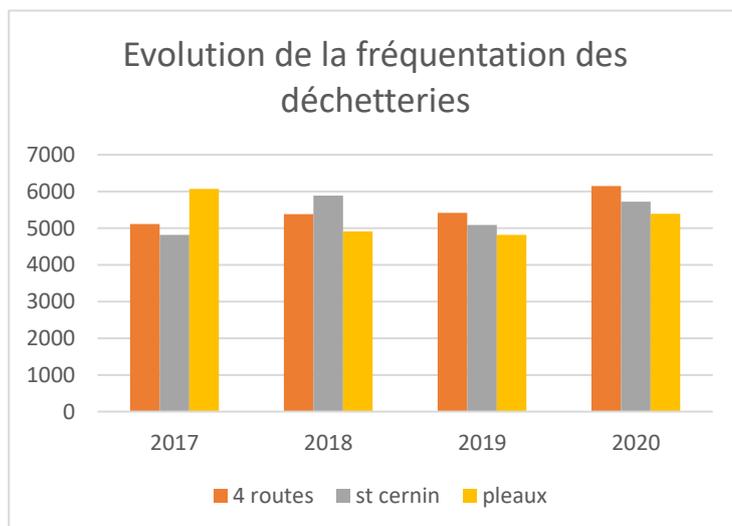
Ces missions représentent environ 5% du budget des ordures ménagères.

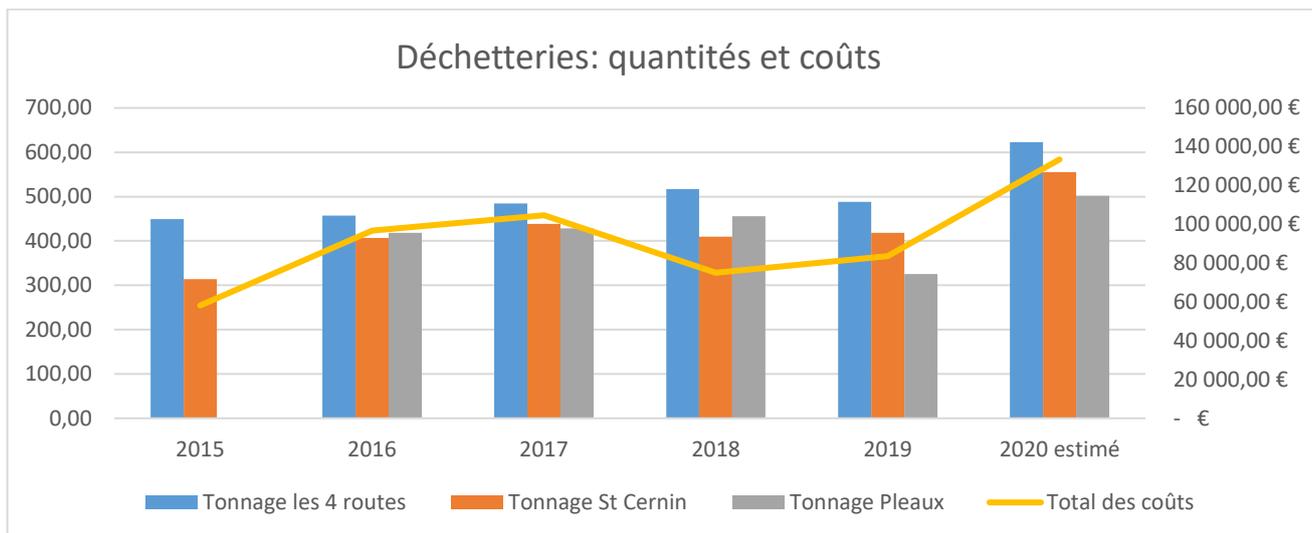


B. Les Déchetteries

Nous accueillons environ 19 000 personnes/ an sur nos trois déchetteries. Les fréquentations sont assez homogènes sur les trois points, toutefois la déchetterie des Quatre Routes reste le point qui attire le plus de personnes et qui collecte le plus.

En 2019, nous avons collecté près de 1270 tonnes de déchets en déchetteries, en 2020 nous estimons que ce tonnage devrait être de 1680t.





L'année 2020 est une année particulière pour les déchetteries : nous avons constaté une affluence particulière au moment du premier confinement :

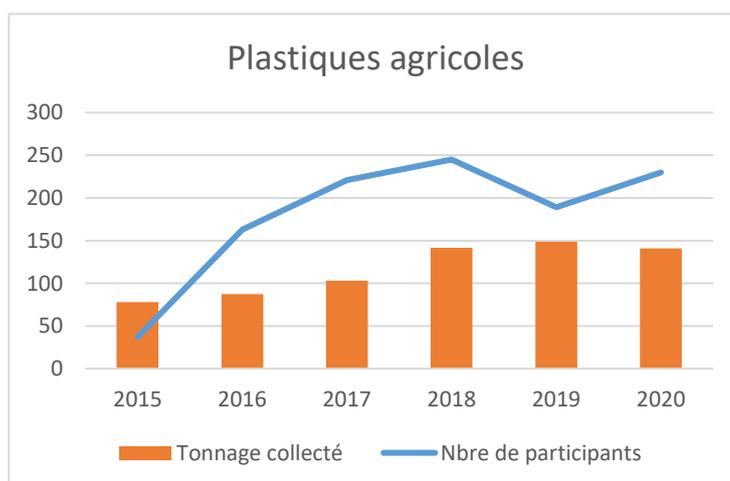
- Le confinement a permis aux habitants de bricoler et de nettoyer/ranger leurs habitations : ils ont donc fréquenté assidument les déchetteries
- D'autre part, la CABA voisine avait fermé la déchetterie de l'Yser pour travaux et ne fonctionnait que sur rendez-vous pour la déchetterie des 4 chemins. Les habitants de la CABA (de Naucelles et Jussac notamment) se sont donc tournés vers la déchetterie de St Cernin qui a connu une affluence particulière. Une négociation est en cours avec les services de la CABA pour les frais supplémentaires engendrés sur cette période.

Je vous rappelle que nous remarquons encore une importante proportion des déchets verts communaux dans les apports en déchetteries. Aussi, je ne peux que vous encourager à pratiquer le broyage et le compostage afin de limiter les coûts de traitement de ces déchets.

C. Les Plastiques Agricoles

En 2020, le tonnage des plastiques agricoles usagés a légèrement baissé de 5% par rapport à 2019. En revanche, le nombre d'agriculteurs ayant déposé des plastiques agricoles aux points de collecte a augmenté de 22% entre 2019 et 2020.

Pour la collecte de 2021, les saches seront commandées à partir des feuilles d'émargement de 2020 puis distribuées par les agents de service des ordures ménagères lors de leur tournée.



D. Service Public d'Assainissement Non Collectif

1. Contrôles

Comme vous le savez, les contrôles des installations individuelles ont lieu dorénavant tous les dix ans. VEOLIA assure pour nous cette prestation :

	2019	2020 (1 ^{er} et 2 ^e tri)
Implantation/conception	51	40
Bonne exécution avt remblaiement	48	18
Bon fonctionnement	65	274
Bon fonctionnement pour vente	57	49

2. Les soutiens financiers

L'Agence de l'Eau a décidé d'une part de ne plus aider financièrement aux travaux sur les installations d'assainissement non collectif depuis 2018. D'autre part de ne plus aider au financement des contrôles des installations. Ces soutiens nous permettaient de maintenir un certain niveau de tarifs de contrôles. La suppression de ces aides nous a conduit à revoir ceux-ci que je vous proposerai de voter lors de notre réunion de conseil communautaire et dont vous avez le détail en fin de document.

E. La nouvelle compétence GEMAPI

1. Sur le Bassin Versant de l'Auze et la Sumène :

L'Entente Auze Sumène réunit les 4 communautés de communes partenaires : Pays de Salers, Pays de Mauriac, Pays de Gentiane et Sumène-Artense qui a été identifiée comme chef de file.

Le technicien GEMAPI est chargé de :

- l'élaboration du PPG (diagnostic de terrain, rédaction, cartes...)
- la mise en œuvre du PPG (dont DIG : Déclaration d'Intérêt général) et du suivi de travaux : dès la 3^{ème} année.

Les frais supportés par l'entente, aides déduites, sont répartis entre ses membres au prorata de la superficie du bassin versant incluse dans le périmètre administratif de chacun.



2. Sur le Bassin Versant de la Maronne :

Ce bassin versant de 820 km² (dont 700 km² dans le Cantal) représente 600 km de cours d'eau principaux jusqu'au barrage de Hautefage.

A l'échelle du bassin hydrographique de la Maronne et des affluents en rive gauche de la Dordogne, les Communautés de Communes partenaires ont souhaité exercer leur compétence GEMAPI par le biais d'une entente intercommunale nommée « l'Entente du Bassin versant de la Maronne » qui regroupe les communautés de communes Xaintrie Val' Dordogne (Corrèze), Châtaigneraie Cantalienne, CABA, Pays de Salers.

La Communauté de Communes du Pays de Salers, du fait sa position centrale sur le bassin versant de la Maronne, est désignée pour assurer le portage administratif, technique et financier de l'Entente.

Le recrutement d'un chargé de mission (technicien de rivière) aura lieu en début d'année 2021 avec l'accompagnement technique (rédaction de la fiche de poste, publication de l'offre sur sites spécialisés et aide aux choix du candidat(e) / avis sur les CV) du Conseil Départemental du Cantal et de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

3. Contrat vert et bleu :

Cet outil de la région construit en 2019, porté par le Syndicat Mixte du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, a pour objectif de restaurer l'intégrité des ruisseaux de tête de Bassin Versant tout en assurant la pérennité des activités agricoles.

Des agriculteurs volontaires seront accompagnés sur le plan financier et technique pour la mise en œuvre d'un total de 30 points d'abreuvement et 15 points de franchissement sur des secteurs à enjeu.

Investissement total : 67 500€HT financé à 60% par la région et 20% par le CD15.

F. L'assainissement

La Communauté de Communes a pris la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018. Aujourd'hui le fonctionnement est le suivant :

- Stéphanie JUILLARD assure la coordination du service ; le suivi des interventions sur les équipements et les travaux ; l'organisation financière et le suivi de la facturation
- Les employés communaux continuent d'assurer l'entretien courant des installations et les réparations dont ils sont capables. D'autre part, ils alertent Stéphanie JUILLARD en cas de dysfonctionnements.
- Les services administratifs des communes et syndicats transmettent les éléments de consommation d'eau potable des redevables de l'assainissement collectif pour établissement des factures par la communauté de communes. Les premières factures à entête « Communauté de Communes du Pays de Salers » ont pu être envoyées en cette fin d'année.

Je vous rappelle que les communes sont rémunérées pour ces 2 services (technique et administratif). La communauté de communes y consacre 110 000€ de son budget annuellement, et que dans ce cadre, il est demandé aux élus municipaux de veiller au bon fonctionnement de ces services.

D'autre part, la commission de travail composée d'élus a élaboré un programme d'investissement pluriannuel.

Sur 2020 :

- Travaux de la traverse de Besse
- Etude en cours sur la solution d'épuration du bourg de St Bonnet de Salers
- Etude sur la STEP de Freix Anglards et du Vaulmier
- Etude sur la STEP du Vaulmier
- Etudes préalables à une révision de zonage de 8 communes (Tranche 1) : Barriac-les-Bosquets, Brageac, Escorailles, Girgols, St Cernin, Ste Eulalie, St Vincent de Salers Tournemire
- Finalisation du zonage du Falgoux
- Passage caméra et réhabilitation de tronçons de réseaux en partenariat avec la commune de Pleaux
- Réhabilitation du poste de relevage de la Croqueille à St Illide

Montant des travaux et études prévus sur 2020 : 400 000€HT

Sur 2021 :

- Travaux STEP St Bonnet de Salers , tranche 1 : 250 000€
- Travaux STEP Loupiac, tranche 1 : 250 000€
- Travaux STEP Le Mont – St Martin Cantalès: 115 000€
- Travaux STEP Freix Anglards: 60 000€
- Travaux STEP Le Vaulmier : 60 000€
- Travaux STEP Tournemire : 60 000€
- Travaux STEP St Cernin: 25 000€
- Etude de révision du zonage : 2^e tranche : 35 000€
- Curage des boues des casiers des à filtres plantés de roseaux : STEP de St-Cirgues-de-Malbert et Girgols
- Réflexion sur la problématique relative à l'épandage des boues liée au COVID : St Martin Vx et Pleaux étaient valorisées par épandage mais ne le peuvent plus dans le contexte COVID. Une réflexion est menée au niveau départemental à ce sujet.

SERVICES AUX PERSONNES

A. Notre action jeunesse

1. Relais Petite Enfance

Cinq points d'accueil : St Cernin, St Illide, Pleaux, St Martin Vx et Anglards de Salers.

C'est un lieu d'échange, de rencontres et d'information pour les assistantes maternelles, les parents et les enfants.

Le RPE organise également des ateliers d'éveil et bénéficie de l'ensemble des actions culturelles jeune public que nous mettons en place à savoir programmation culturelle et éveil musical : programme sur : <http://www.pays-salers.fr/relais-petite-enfance>

L'année 2020 du fait des confinements et des interdictions de regroupement a été un peu particulière pour le RAM : une quarantaine d'animations ont dû être annulées et plusieurs n'ont connu aucune fréquentation. Les chiffres et les moyennes 2020 ne sont donc pas significatifs.

Coût annuel : 17 000€

2. Activités Jeunesse

Pendant chaque période de vacances scolaires (sauf Noël), la CC organise des animations à destination des jeunes dans les bourgs centres de son territoire, encadrées par l'ASLJ. Afin de coller au plus proche des attentes des jeunes et des parents, l'organisation est modifiée chaque année.

Pour 2020, 39 animations ont pu avoir lieu (79 en 2019).

Coût 2020 : 9 000€

D'autre part, je vous rappelle que la communauté de communes a pris une participation au sein de la SIC que l'ASLJ a créée à hauteur de 1000€.



La commission Sport et Jeunesse poursuit ses réflexions concernant la jeunesse :

- l'éventualité d'une prise de compétence des Centres de Loisirs par la communauté de communes
- une réflexion sur l'harmonisation des rythmes scolaires et TAP au niveau intercommunal
- la reprise des activités du conseil communautaire des jeunes

3. Soutien à la pratique sportive des plus jeunes

La communauté de communes soutient le sport chez les plus jeunes :

- Via un soutien de 500€ pour l'acquisition de matériel pour les écoles de sport
- Via le Chèqu'Lyre : réduction directe pour les familles et indirecte pour les associations : participation financière à l'inscription des enfants

Coût annuel : 3 500€

4. Découverte d'activités

Je vous rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Salers invite tous les établissements scolaires, les écoles de sport et les centres de loisirs à bénéficier gratuitement des activités présentes sur le territoire :

- Activités nordiques du Col de Légal et du Falgoux,
- Sorties pédagogiques à la Maison de la Paille et du Grain ou encore à la Maison de la Salers.

Compte tenu du contexte COVID, ces sorties on connu un coup d'arrêt.

Il en va de même pour la participation de la CC aux sorties piscines des scolaires (1€ par entrée, versée à l'association des parents d'élèves pour les entrées aux piscines de Mauriac et Aurillac) qui a connu un infléchissement logique par rapport à 2019.

Coût 2020 : 1100€ (2019 : 2309€, 2018 : 1846€, 2017 : 1371€, 2016 : 1655€)

5. Stade du Moulin à Vent

A cause du contexte COVID les travaux du stade du Moulin à vent ont pris un peu de retard et sont en cours d'achèvement. Heureusement ce retard n'a que peu d'impact sur la saison du club, elle aussi mise en suspens. Le bâtiment qui a reçu l'aval de la commission de sécurité sera ainsi livré au club et à la commune dès le début de l'année.



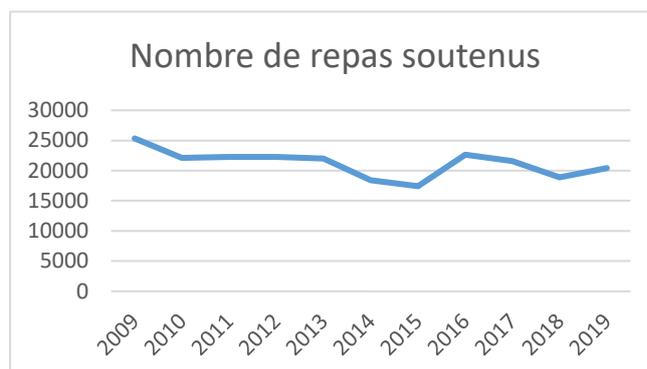
Coût total : 1 700 000€HT (dont 52% de subventions)

B. Nos services directs aux personnes

1. Portage de repas

Depuis 2009, plus de 250 000 repas ont été soutenus financièrement par le Pays de Salers et livrés grâce aux associations ADMR et à la commune de Pleaux. Je vous rappelle que notre soutien s'élève à 30 cts d'€ par repas livré et 40 cts d'€ pour ceux livrés dans la vallée du Mars.

Coût annuel environ : 6 000€



2. Relais de Services Publics

La communauté de communes disposait d'un réseau de 3 maisons de services publics: bibliothèque de Pleaux, bibliothèque de St Cernin, siège de la communauté de communes. Avec des permanences de partenaires.

La commission service doit désormais mener une réflexion sur l'opportunité pour le Pays de Salers de devenir Maison France Service, labélisation de l'Etat. Ces lieux doivent regrouper en leurs seins des informations sur la formation l'emploi et la retraite ; la justice ; la prévention santé ; le budget ; le logement la mobilité et le courrier ; l'état civil et la famille.

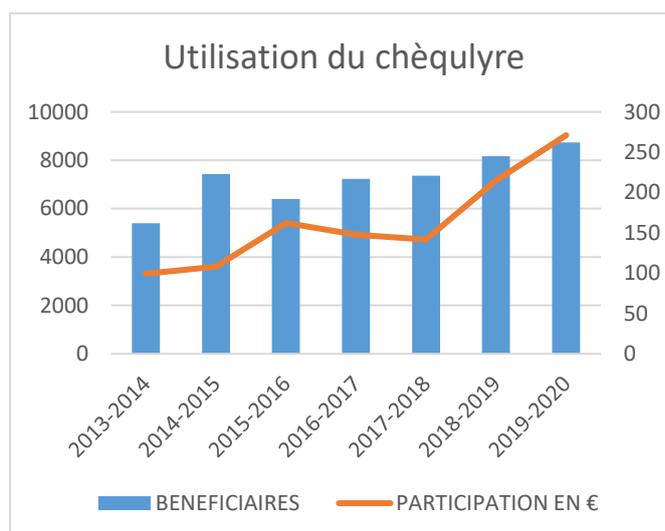
3. Chèq'Lyre

Le Chèq'Lyre est distribué au moment de la rentrée scolaire, dans les 4200 boîtes aux lettres du territoire. Il permet d'avoir accès à des réductions auprès des écoles de sport, de danse, de musique, à la programmation culturelle intercommunale, accès aux maisons thématiques

En 2020, plus de 74% du montant alloué au Chèq'lyre concerne la participation aux écoles de musique.

Avec le contexte COVID, les participations 2020-21 risquent d'être plus faibles.

Coût annuel : 9 000€



4. Soutien au secteur médical

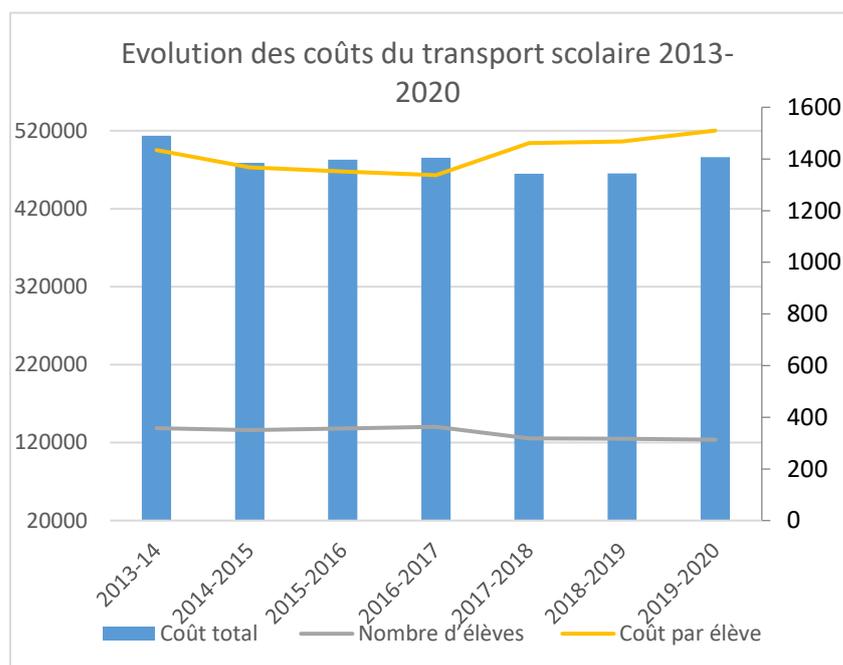
La communauté de communes a participé, avec les 3 autres communautés du Nord Cantal à hauteur de 7500€ à la création de l'ASNC, Association Santé Nord Cantal. Cette association œuvre pour une meilleure prise en charge des patients. Nous devons nous positionner sur la demande d'un soutien en fonctionnement.

5. Transports scolaires

Depuis le 1er janvier 2020, la Région AURA est la nouvelle autorité organisatrice des transports scolaires sur le territoire, après avoir délégué cette compétence aux Départements pendant plusieurs années. Pas d'incidence pour les communautés de communes qui demeurent l'interlocuteur privilégié des familles et des établissements scolaires par leur rôle de gestionnaire de proximité (GPTS).

Pour la rentrée scolaire 2020/21, 18 des 22 circuits qui sillonnent le Pays de Salers ont été remis en concurrence pour transporter les 324 enfants actuellement inscrits (313 en 2019-2020), un chiffre qui se stabilise depuis 3 ans après la grosse chute de 2017 (-10%).

Pour rappel, l'abonnement, harmonisé à l'échelle du département, s'élève à 120 € par an et par enfant, dont une partie est pris en charge par les communes.



Coût annuel : environ 17 500 € (poste à mi-temps) + 50 000 € (part GPTS refacturée aux communes au prorata du nombre d'élèves)

6. La communication

La communication évolue en permanence : le recours aux articles de presse, aux publications papiers (Com a Lyre, Flyer Déchetterie, Chèq Lyre) qui sont tirés à plus de 4 200 exemplaires sont toujours complétés par des posts Facebook. Notre page est suivie par plus de 2852 abonnés. Aujourd'hui nous réfléchissons à moderniser notre communication en rénovant notre logo et notre charte graphique. Cela sera le premier pas vers la refonte de notre site internet créé en 2012.

- Notre site internet : www.pays-salers.fr a dépassé cette année les 20 000 visiteurs annuels

Depuis sa mise en ligne (juin 2012) :

- o 130 549 utilisateurs
- o 426 537 pages vues
- o 174 158 sessions
- o taux de rebond : 58.85%
- o 2.69 pages/session

Deux principales portes d'entrées sur notre site internet :

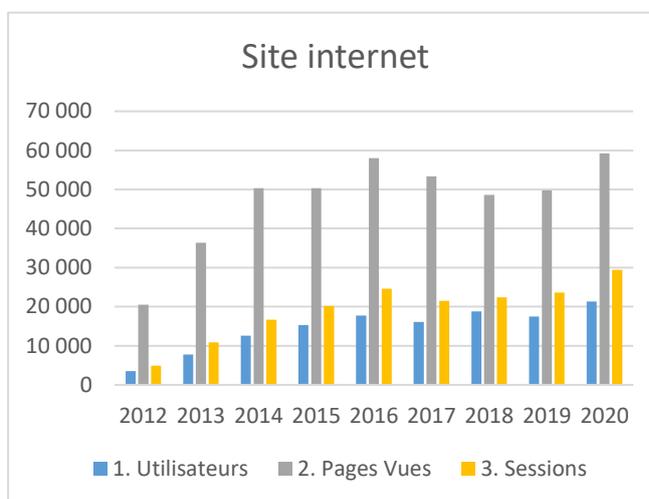
- La randonnée
- Le lien depuis la page Facebook vers le site internet

- Les réseaux sociaux :
 - o Facebook : 2852 «j'aime»
 - o Instagram : 755 abonnés

Nous vous incitons d'ailleurs à inviter vos amis à liker nos pages d'information.

Tous ces documents et le Chèqu'Lyre sont disponibles en téléchargement sur notre site internet ou en version papier sur simple demande. N'hésitez pas.

Coût 2020 : 21 500€ (1/2 poste compris)



Services aux personnes : une priorité intercommunale :

Actions	Coût estimé 2021
Relais Petite Enfance	17 000€
Activités Jeunesse	10 000€
Ecoles de sport	3 500€
Découvertes d'activités+ sorties piscine	2 500€
Portage de repas à domicile	6 000€
Conseil communautaire des jeunes	10 000€
Chèqu'Lyre	7 500€
Transports scolaires	17 500€
Communication	30 000€
TOTAL	104 000€

La Communauté de Communes consacrera plus de 104 000€ de son budget 2021 à l'information et l'action directe auprès des personnes.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Dans le cadre du schéma de mutualisation il est prévu de dresser un bilan annuel de mise en œuvre. Je vous rappelle les axes qui avaient été validés dans le cadre de notre schéma de mutualisation 2016-2020:

- Mutualisation de services :
 - Réalisation d'une boîte à outils contenant : reste à réaliser
 - Un modèle-type de convention pour les mises à disposition de personnel et matériel
 - Un inventaire du matériel communal et intercommunal
 - Un annuaire du personnel communal et intercommunal
 - Organisation de nouvelles formations groupées décentralisées à destination des élus, des agents administratifs et des agents techniques
 - 2021 : nouvelle formation à organiser sur le thème de l'assainissement
 - Formations déjà faites :
 - excel : 10 agents
 - zéro phyto 15 agents
 - Mise en place de nouveaux groupements de commandes à définir :
 - Sel de déneigement, commande annuelleDéjà fait : - Rénovation des points lumineux énergivores du territoire (*1 million d'euros*)
 - Contrôle des points de défenses incendie pour 14 communes
- Mutualisation de matériel :
 - 2017 : Harmonisation et développement des équipements numériques dans les écoles
 - Matériel technique : achat ou groupement de location
 - Matériels en mutualisation (chapiteaux : 56 chapiteaux loués, Broyeurs : 8 semaines de location, Désherbeur thermique,...)
 - 2021 : Réflexion sur l'acquisition d'une minipelle...
- Mutualisation de personnel :
 - Mise à disposition d'agents de la Communauté de Communes :
 - Transports scolaires : mi-temps
 - Assainissement collectif : 2/3 temps
 - Suivi et l'évaluation du schéma de mutualisation et mettre en place les actions
- Transferts de compétences :
 - Compétences obligatoires : Assainissement
 - A l'étude : Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

➔ Ce bilan du schéma de mutualisation vient s'ajouter aux précédentes mutualisations toujours en cours entre les communes ou avec l'intercommunalité (cf. rapport de mutualisation décembre 2015).

PROPOSITIONS

A. Vote des taux d'imposition 2021

Les taux d'imposition sur le foncier n'ont pas évolué sur le Pays de Salers depuis 2009. Notre pacte de gestion associé à une gestion rigoureuse nous permettent de dégager des moyens financiers pour mener une politique d'investissement et d'aménagement, sans avoir à réévaluer la fiscalité.

Ainsi, lors du vote du budget 2021, je vous proposerai de maintenir les taux de fiscalité à savoir :

- Taxe d'Habitation : 12.02% ;
- Taxe sur le Foncier Bâti :1.45% ;
- Taxe sur le Foncier Non Bâti :10.37% ;
- Cotisation Foncière des Entreprises : 29.59%.

Dans le cadre de la Loi de Finances, la suppression de la taxe d'habitation pourrait entraîner sa compensation par l'état d'une fraction du produit de la TVA.

De même je vous proposerai lors du vote du BP 2021 de reconduire le taux de taxe ordures ménagères de 2020 pour l'année 2021 : 12.95%. Ce taux n'a pas évolué depuis 2012.

B. Redevances

Je vous proposerai lors de notre séance de conseil communautaire de vous prononcer sur les niveaux de redevances et de taxes suivants :

- Redevances spéciales ordures ménagères
- Redevances contrôles ANC
- Redevances et abonnements assainissement collectif
- Taxe de séjour

C. Contexte sanitaire

Enfin, la communauté, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, se réserve le droit de pouvoir proposer une intervention de soutien en faveur de ses commerces durement touchée par les fermetures administratives.